



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2018-76 du 25 septembre 2018

OBJET : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets

Annexe : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets 2017

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 25 septembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 septembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Fanny BOVETTO est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno MONIER à M. Olivier FONS
Mme Catherine MUHLACH à M. Romain GRYZKA
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2018-09-05-001 du 05 septembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Président d'un EPCI doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2017 de collecte et traitement des déchets annexé à la présente,

Vu la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 septembre 2018,

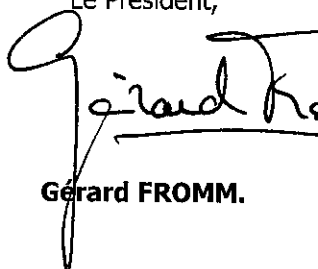
Vu la présentation synthétique du rapport faite en séance,


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte et traitement des déchets de l'année 2017 annexé à la présente,
- **Dit** que ce rapport sera transmis aux communes membres de la CCB afin qu'elles puissent le présenter à leur conseil municipal dans un délai maximal de 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : **03 OCT. 2018**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	4
I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE	5
1 - La Communauté de communes du Briançonnais	5
2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles	6
3 - Les ressources humaines	7
3.1 Présentation générale	7
3.2 Formation	9
3.3 Accident de travail	9
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	10
1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE	10
2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	12
3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE	14
4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS	16
4.1 Ordures ménagères et assimilées	16
4.2 Déchets occasionnels	18
5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES	20
6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS	23
7 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	27
7.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables	27
7.2 Ratios de performance des OMA	29
7.3 Taux global de valorisation	31
8 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE	31
8.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances	31
7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus	32
9 - DÉCHÈTERIES	32
9.1 Horaires et Fréquentations	32
9.2 Répartition des tonnages par déchèterie	34
9.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels	34
9.4 Faits divers sur les déchèteries	34
9.5 Déchèterie de la Haute-Romanche	34
9.6 Mâchefers du PILON	35
10 - ACTIONS DE PRÉVENTION	36
10.1 Interventions au sein des écoles	36
10.2 Interventions en milieu professionnel	39
10.3 Interventions auprès du grand public	39
10.4 Compostage	41
10.5 Autres actions de formation et de sensibilisation	42

10.6 Gestion des gobelets réutilisables « Eco cup »

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2017	44
1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	45
1.1 Chapitre collecte	45
1.2 Chapitre déchetterie	46
1.3 Chapitre quai de transfert	47
1.4 Chapitre Ressource OM	47
1.5 Comparaison 2015/2016/2017	48
2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49
2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	49
2.2 Redevance spéciale	49
2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux	50
2.4 Facturation déchetterie	51
2.5 Bilan des recettes	52
2.6 Comparaison 2015/2016/2017	53
3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	54
4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	56

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application. Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), ce rapport sera présenté devant la commission Technique Environnement Développement Durable (TEDD) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puis devant l'assemblée délibérante.

Après son approbation en conseil communautaire il sera transmis aux 13 communes membres et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE

1 - La Communauté de communes du Briançonnais

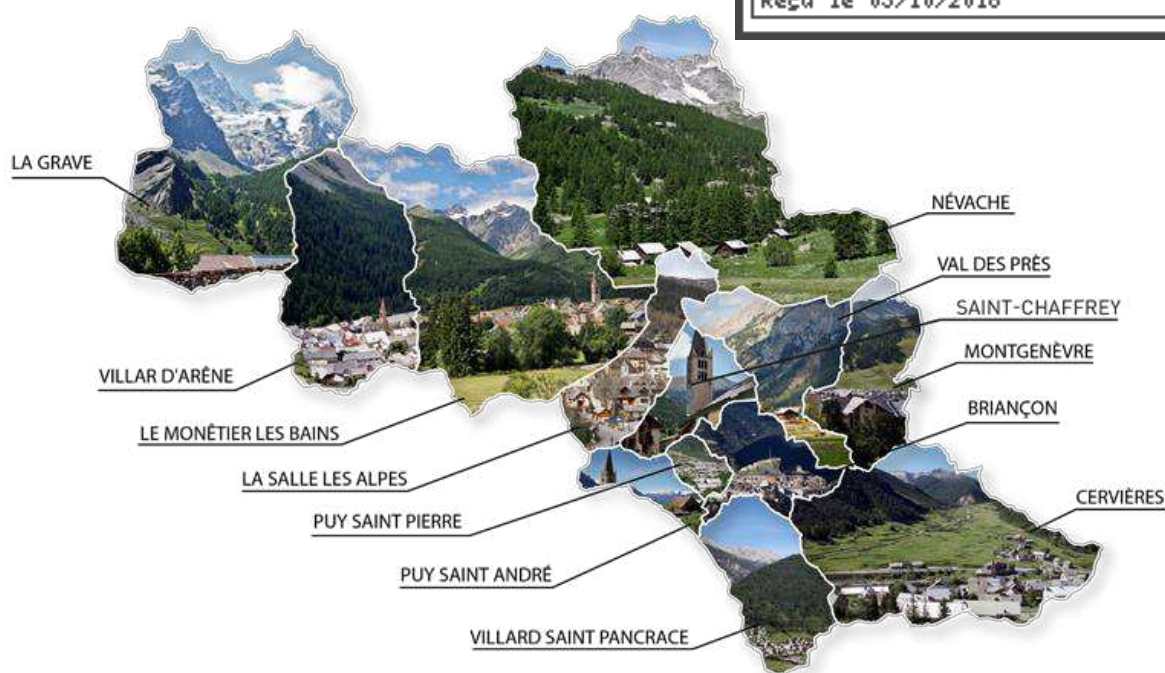
Créée en 1996, la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 21 695 habitants (source Insee 2017). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Sa population DGF est de 36 375 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 1900 m d'altitude. Les communes membres de la CCB sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le-Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène, Villard-saint-Pancrace et Puy-Saint-Pierre depuis 2013.

Depuis sa création, la CCB dispose de la compétence liée à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets. Sa mission, qui s'effectue sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'optimiser la gestion des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

	Pop INSEE	% pop INSEE	Pop DGF
Briançon	12 757	58,8 %	15 130
Cervieres	190	0,88 %	410
La Grave	495	2,28 %	1 152
Le-Monetier-les-bains	1 049	4,84 %	2 916
Montgenèvre	557	2,57 %	2 832
Néevache	372	1,71 %	941
Puy St André	492	2,27 %	595
Puy St Pierre	551	2,54 %	686
St Chaffrey	1 710	7,88 %	4 363
La-Salle-les-Alpes	1 016	4,68 %	4 088
Val-des-Pres	678	3,13 %	924
Villar d'Arene	336	1,55 %	543
Villar St Pancrace	1 492	6,88 %	1 795
Total CCB	21 695	X	36 375

Répartition de la population de la CCB par commune (source : Insee estimation 2017)



2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles

Depuis le 5 décembre 2013 le mode d'exploitation du service est mixte, il est assuré en régie et en prestation de service.

Le service de gestion et de valorisation des déchets assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du verre et du papier en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes,
- Gestion du quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai¹ des déchèteries.

Le prestataire Alpes Assainissement (Veolia) assure en complément les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- Gestion des bas de quai² des déchèteries (transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OM et des EMR.

Afin d'assurer sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCB dispose de plusieurs installations :

- 1 quai de transfert des déchets (OMR/EMR) situé à Villard-Saint-Pancrace,
- 1 installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de Clos Jouffrey,
- 5 déchèteries situées sur les communes de :
 - o Briançon, lieu-dit Fontchristiane,
 - o Saint-Chaffrey, lieu-dit Clôt Jouffrey,
 - o Val de Près, la Clarée, lieu-dit la Vachette,
 - o Le Monétier-les-Bains, lieu-dit Guisane,
 - o Villar d'Arène, lieu-dit Haute-Romanche.

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

- Les locaux techniques et administratifs du service de gestion et de valorisation des déchets, situés sur la zone de Pont La Lame.



Hangar OM, Z.A de Pont la Lame à Puy-st-André

Enfin, pour assurer l'élimination des déchets, le service dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire.

Véhicules poids-lourds :

- 2 camions combinés (grue et lève containers) de 26 t,
- 3 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t,
- 2 camions « Bennes à Ordures Ménagères » BOM traditionnelles de 19 t,
- 1 mini benne de 3,5 t.

A l'exception de la mini-benne ces véhicules nécessitent le permis poids-lourd de catégorie C, les camions combinés nécessitent en plus le CACES R390 (grue auxiliaire) afin de pouvoir manipuler les dispositifs semi-enterrés et les colonnes aériennes.

Véhicules légers :

- 1 véhicule de service,
- 1 petit utilitaire,
- 1 fourgon,
- 1 camion hayon.

Le véhicule de service permet d'assurer les déplacements sur l'ensemble du territoire, les autres véhicules permettent de transporter du matériel lors de la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance (transport de bacs, pompe aspirante, nettoyeur haute-pressure, groupe électrogène, outils, pièces détachées,...).

3 - Les ressources humaines

3.1 Présentation générale

Le service de gestion et de valorisation des déchets est un service composé de 24 agents qui dépend du pôle « Services Techniques » de la CCB. Directement impacté par les aléas touristiques, ses effectifs sont complétés de 6 ou 7 agents saisonniers en été et en hiver.

Le personnel « ressource » comprend l'encadrement du service et les agents chargés de missions techniques et administratives. Le personnel « d'exploitation » comprend les agents de terrain qui assurent les missions premières liées à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries.

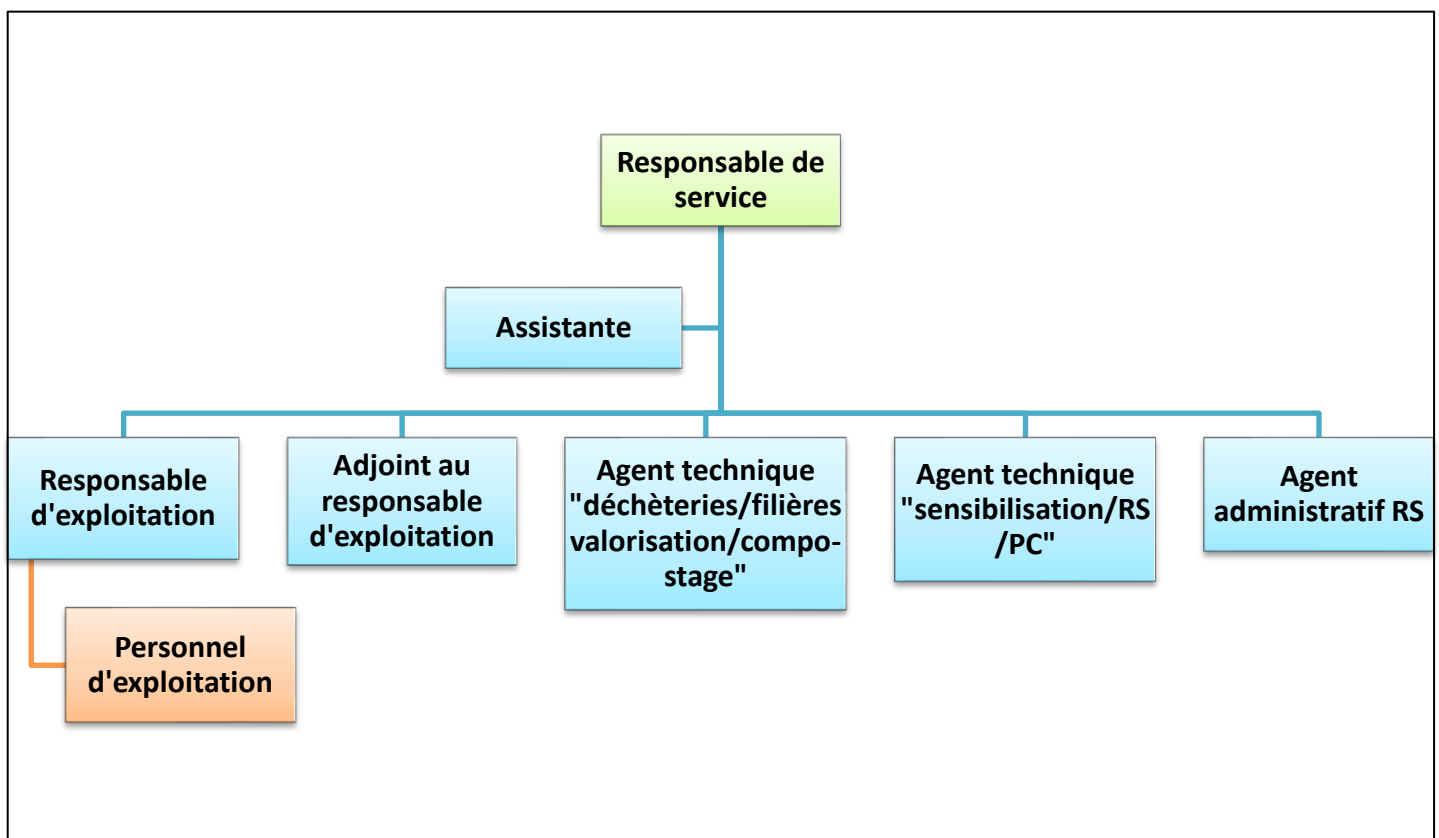
Personnel ressource :

- 1 responsable de service (suivi budgétaire, gestion de projets, marchés publics, prévention des déchets),
- 1 assistante (secrétariat, comptabilité, assurance),
- 1 chef d'exploitation (collecte, quai de transfert, plannings, suivi véhicule),
- 1 adjoint au chef d'exploitation,
- 2 agents techniques (déchèteries, filières de valorisation, compostage/sensibilisations, redevance spéciale (RS), permis de construire (PC)),
- 1 agent administratif (redevance spéciale).

Personnel d'exploitation :

- 12 agents permanents (chauffeurs-ripeurs et ripeurs),
- 5 agents polyvalents (quai de transfert, déchèterie, travaux),
- 6 à 7 saisonniers 6 mois/an (chauffeurs-ripeurs et ripeurs).

Organigramme du service de gestion et de valorisation des déchets :



3.2 Formation

Afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, la CCB procède à l'évaluation des Risques Professionnels de l'intégralité de ses services qu'elle consigne dans le Document Unique, mis à jour annuellement. L'un des axes forts de ce programme est la formation tout au long de la carrière des agents.

C'est pourquoi la CCB veille à proposer une offre de formation diversifiée et adaptée aux situations de travail périlleuses auxquelles sont confrontés les agents. Certaines formations sont dispensées obligatoirement, et d'autres sont choisies par les agents en fonction des projets de carrière qui les animent.

Bilan 2017 des formations suivies par les agents d'exploitation :

Intitulé formation	Nb agents concernés	Nb jours
Formation d'intégration	1	5
Sauveteur secouriste du travail (SST)	2	4
Recyclage SST	4	4
Recyclage FCO ³	3	15
Recyclage CACES R390	1	2
Gestion des conflits	2	4
Habilitation électrique	3	9
Formation incendie	1	0,5
Formation sur les bases du compostage	5	2,5
Formation sur la fourrière automobile	1	2
TOTAL JOURS FORMATION		48

La prévention des accidents du travail passe aussi par la mise à disposition de tenues de travail haute visibilité de classe II à tous les agents d'exploitation, permanents et saisonniers. Une dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) est fournie annuellement aux agents, elle composée, selon la saison, de vestes, pantalons, t-shirt, gants, lunettes, bouchons anti-bruit et crampons antiglisse.

3.3 Accident de travail

Le métier de la collecte des déchets est une activité à risque très élevé. Le régime général de la Sécurité Sociale enregistre en moyenne depuis 2007 en France, 4 accidents de travail mortels et environ 214 accidents de travail donnant lieu à incapacité permanente par an. Sur la période 2007-2012 l'indice de fréquence moyen⁴ des accidents de travail est d'environ 80. À titre de comparaison, celui-ci est plus élevé que dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, traditionnellement considéré comme un secteur à forte sinistralité, et dont l'indice de fréquence s'établit pour 2012 à 68,3. Alors que la courbe des accidents du travail tend néanmoins à baisser, les maladies professionnelles reconnues, principalement des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des membres supérieurs et du dos, ont augmenté de 37 % depuis 2007.

En 2008, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a édité la recommandation R437 pour la prévention des risques professionnels dans la collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette recommandation s'adresse aussi bien au secteur public que privé et vise à l'amélioration

³ La Formation Continue Obligatoire est une formation de remise à niveau des connaissances et des acquis pour les conducteurs PL (réglementation, sécurité,...). Elle doit être renouvelée tous les 5 ans et concerne tous les pays européens.

⁴ Indice de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur l'année pour 1 000 salariés.

des conditions de travail. La CCB intègre des recommandations issues de ce document, comme sur la prohibition de la collecte bilatérale et les marche-arrières.

Bilan 2017 des jours d'arrêt des agents d'exploitation, liés à des accidents du travail ou pour cause de maladie ordinaire :

	Nb jours d'arrêt	Causes
Maladie ordinaire	280	/
Accident imputable au travail	486	Chutes, lombalgies, entorse, hernies, mal de dos,...
TOTAL	757	/

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE

Afin de faciliter la compréhension des paragraphes suivants, les différentes catégories de déchets comprennent les flux suivants :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DMA	Ordures ménagères et assimilées : OMA	Ordures ménagères résiduelles
		Emballages ménagers recyclables
		Verre
		Papier
		Carton
	Déchets occasionnels : DO	Déchets des déchèteries
		Textiles
		Encombrants

Ci-dessous, l'intégralité des flux de déchets collectés sur le territoire de la CCB :

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	Apport volontaire	Bacs DSE	Basse saison : 1 à 6 passages par semaine Haute saison : 2 à 6 passages par semaine Très haute saison : 3 à 7 passages par semaine
Emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 à 2 passages par semaine
Verre	Apport volontaire	Bacs DSE	1 passage toutes les semaines à toutes les 2 semaines

		Colonnes aériennes	
Papiers	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes	1 passage toutes les 3 semaines
Papiers des administrations	Porte-à-porte	Bacs	Tous les 1 à 2 mois
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels)	Pour les colonnes : de 3 passages par semaine à 1 passage toutes les 2 semaines Bacs des professionnels : 1 à 2 passages par semaine (Briançon et gros producteurs) et de 1 passage toutes les semaines à 1 passage toutes les 2 semaines en basse saison (Montgenèvre et vallée de la Guisane)
Textiles	Apport volontaire	Bornes	Collecte selon le remplissage des bornes par l'association Fil d'Ariane
Encombrants	Porte-à-porte (sur rdv)	Vrac	2 collectes par an au printemps et à l'automne, assurées par La Ressourcerie La Miraille
Bois, ferrailles, déchets vert, cartons, gravats, déchets spéciaux, pneus, verre, emballages recyclables	Apport volontaire	Déchèterie	Rotation des bennes variable selon fréquentation

La CCB assure la collecte des OMA principalement par le biais des points d'apport volontaire. Elle assure aussi, pour le compte des entreprises et des administrations, la collecte de ces déchets qui sont de composition similaire à celle des déchets des ménages. Dans ce cas, les professionnels sont soumis à la redevance spéciale pour le financement de ce service (§ III.2.2 et III.2.4).

Les fréquences de collecte sont variables selon les communes et les périodes (basse, haute et très haute saison). En début et fin de haute et très haute saison, la CCB organise les fréquences de collecte selon les besoins des plus importantes structures d'accueil touristiques du territoire.

Enfin, les déchets occasionnels sont collectés, d'une part, par l'intermédiaire des 5 déchèteries présentes sur le territoire (gravât, bois, ferrailles, encombrants,...), mais aussi, par l'intermédiaire d'associations locales, comme cela est le cas pour les encombrants et les textiles.

L'intégralité de la population est desservie par le service de collecte et de traitement des déchets.

2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

On entend par pré-collecte l'ensemble des moyens mis à la disposition des usagers pour présenter les ordures ménagères et assimilées à la collecte. Sur le territoire de la CCB, la pré-collecte se compose de bacs, de dispositifs semi-enterrés (DSE) et de colonnes aériennes, positionnés en point de regroupement.

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

Flux / Nb de contenants (environ)	Bacs roulants	DSE ou colonnes	Abri s
Ordures ménagères	835	237	X
Emballages ménagers recyclables	360	215	X
Verre	15	233	X
Papier	70	192	X
Carton	117	37	9
TOTAL 2017	1362	914	9
TOTAL 2016	1600	743	9



*Point de collecte en DSE du Lauzet (commune de Monetier les bains)***Opérations de maintenance et de lavage**

Des campagnes de lavage annuelles sont programmées pour tous les contenants de pré-collecte. A ce titre la CCB dispose d'un marché de prestations de services avec l'entreprise Alpes Assainissement, conclu en 2016 pour une durée maximale de 4 ans.

Chaque année ce marché prévoit à minima le nettoyage de tous les contenants à ordures ménagères, à l'intérieur et à l'extérieur. Les conteneurs des autres flux sont nettoyés en alternance.

La campagne 2017 a permis le lavage de :

- La totalité des bacs roulants en ordures ménagères,
- La totalité des DSE à ordures ménagères,
- La totalité des DSE de verre,
- 30 DSE supplémentaires à ordures ménagères qui nécessitaient un second lavage.

En plus, du 15 mars au 30 novembre le service a assuré un lavage des extérieurs des DSE et des abris.

Par ailleurs, le service déchets assure également l'entretien complet de tous les contenants de pré-collecte avec le remplacement de pièces détachées défectueuses.

Nombres de conteneurs détruits par actes d'incivilité ou de négligence

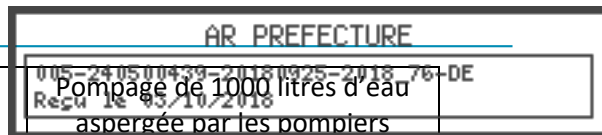
	Nb incendies	Nb de conteneurs brûlés	Montant des préjudices	Nb de plaintes relatifs à la collecte
2014	17	11 D.S.E	22 000 €	12
2015	1	1 D.S.E	700 €	1
2016	1	1 D.S.E	700 €	2
2017	6	6 D.S.E	1 200 €	1

La baisse significative du nombre de conteneurs ayant brûlés en 2015 et 2016 doit être interprétée avec réserve. Le tableau présente le nombre d'incendies et de conteneurs brûlés dont la CCB a eu connaissance. Il s'avère que le nombre d'incident est apparemment plus élevé mais la CCB n'en a pas connaissance car pour des raisons évidentes de sécurité les pompiers interviennent directement sur les conteneurs sans accord ou information de la CCB.

En 2017 les points de collecte incendiés sont les suivants :

Commune	Date	Lieu	Préjudices
Briançon	Février 2017	DSE Champ de Mars	Sac DSE légèrement troué Pompage de 1000 litres d'eau aspergée par les pompiers
	Novembre 2017	DSE Champ de Mars	Sac DSE légèrement troué Pompage de 1000 litres d'eau aspergée par les pompiers
	Décembre 2017	DSE La Poste	Sac DSE hors d'usage

La-Salle-les-Alpes	Décembre 2017	DSE du Pontillas	Pompage de 1000 litres d'eau aspergée par les pompiers
	Décembre 2017	DSE des Pananches	Sac DSE hors d'usage
Monétier-les-Bains	Décembre 2017	DSE des Chamoisières	Pompage de 1000 litres d'eau aspergée par les pompiers



Malheureusement, ces incendies sont essentiellement dus à des dépôts de cendres chaudes dans les DSE. Pour rappel, en 2016 un camion de la CCB a pris feu suite à un chargement d'ordures ménagères comprenant des cendres chaudes, il a été fortement endommagé.

Instructions de permis de construire

Le service de gestion et de valorisation des déchets est consulté par les services de l'urbanisme pour donner des avis concernant la pré-collecte des déchets sur les permis de construire. En 2017, il y a eu 14 avis sur les permis déposés :

Commune	Nombres de permis instruits
Briançon	7
St-Chaffrey	4
Le-Monetier-les-Bains	2
Villar d'Arène	1
TOTAL :	14

Avis favorables	10
Avis favorables sous réserve	2
Avis défavorables	2

Les avis défavorables ou favorables avec réserve signifient que les projets de nouvelles constructions déposés ne sont pas satisfaisants en termes de gestion des déchets. Ci-dessous les principales raisons évoquées :

- Absence de point de collecte,
- Dimensionnement insuffisant des conteneurs,
- Point de collecte prévu mais non accessible aux véhicules de collecte.

3 avis ont prescrit l'installation de dispositifs semi-enterrés.

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

Cette démarche d'optimisation et de sécurisation initiée dès 2013 se poursuit d'année en année. Ses objectifs restent identiques :

- Maintenir les coûts du service,
- Regrouper les bacs encore en porte-à porte pour créer des points de regroupement,
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif,
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Supprimer les risques professionnels identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

En 2017, il y a eu 3 réunions publiques permettant de mener à bien 3 projets d'optimisation :

- Commune de Monétier, hameau du Casset, janvier 2017,

- Commune de Névache, février 2017,
- Commune de Saint-Chaffrey, avril 2017.

Ci-dessous le détail des optimisations, implantations et densifications :

Commune	Localisation	Détail
Montgenèvre	Les Alberts	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 3 points en bacs roulants
Saint-Chaffrey	Rue de la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) et d'une colonne à cartons - Suppression de 3 points en bacs roulants
	Rue du Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un DSE de 5 000 litres - Suppression d'un point de collecte mixte (bacs roulants et colonnes aériennes)
	Crèche (Chantemerle)	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement des DSE de la rue des Carines pour raison de sécurité et pose d'un DSE supplémentaire de 5 000 litres - Suppression de 4 points en bacs roulants
	Rond-point du Télécabine	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un DSE de 5 000 litres - Suppression de 2 points en bacs roulants
	Villard-Laté	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un DSE de 5 000 litres suite à la réalisation du parking semi-enterré
Val-des-Prés	Pont de la Draye	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 2 points en bacs roulants
	Rosier	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 3 points en bacs roulants
Briançon	Vieille ville - Porte d'Embrun	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) et d'une colonne à cartons - Suppression du local comprenant les bacs roulants
	Mas de Blais	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression du point en bacs roulants au niveau du transformateur
La-Salle-les-Alpes	Perrefuitti	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 3 points en bacs roulants - Test non concluant de mise en place d'un local à cartons (actes d'incivisme)
	Aravet	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) - Suppression de 2 points en bacs roulants et colonnes aériennes
	Vieux village	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une colonne à cartons sur le point D.S.E - Suppression : bacs roulants sur la tournée du véhicule léger et local à cartons

Monétier-les-Bains	Casset	- Déplacement du point par la commune et densification avec un DSE de 5 000 litres par la CCB
	Parking du marché	- Ajout d'un DSE de 5 000 litres
	Parking pharmacie	- Ajout d'un DSE de 5 000 litres - Suppression d'un point en bacs roulants
	Pommiers	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 1 point en bacs roulants/colonnes aériennes
	Preynas	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 1 point en bacs roulants
	Gardioles	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 1 point en bacs roulants/colonnes aériennes
	Préchabert	- Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) - Suppression de 2 points en bacs roulants/colonnes aériennes
	Pompier	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 2 points en bacs roulants
	Freyssinet	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier) - Suppression de 3 points en bacs roulants
	Laurau	- Déplacement du point DSE par la commune

4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS

4.1 Ordures ménagères et assimilées

En décembre 2017, suite à la réouverture du Tunnel du Chambon la Communauté de communes de l'Oisans a repris la collecte des communes de La Grave et Villar d'Arène dont les tonnages ont été intégrés aux tonnages suivants. Pour cela, une convention de partenariat entre les 2 établissements a alors été renouvelée.

Ordures ménagères résiduelles

Il s'agit des déchets produits par les ménages qui ne font l'objet d'aucune valorisation. Il est donc important d'éliminer de cette fraction tous les déchets pouvant être valorisés (verre, emballages recyclables, déchets organiques,...).

Année	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	8 357	8 153	8 007	- 1,8 %

Emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers sont triés par matériaux au centre de tri du Beynon à Ventavon (05). Les tonnages inscrits sont ceux sortis du centre de tri et transférés dans les filières de recyclage.

Année	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	458	478	500	+ 4,6 %

Verre

Le verre est collecté en bacs par la CCB et par le prestataire Alpes Assainissement pour les colonnes et les DSE.

Année	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	1 013	1 040	1 158	+ 11,3 %
Collecte verre CCB	198,6	176	114	- 35 %
Collecte verre Veolia	814,7	864,4	1 044	+ 20,7 %

L'objectif 2018 sera de supprimer la collecte du verre en bacs. En 2017, il y avait encore une vingtaine de points sur tout le territoire. Les bacs roulants sont remplacés par des colonnes aériennes et des dispositifs semi-enterrés, cette solution technique est préférable pour les conditions de travail des agents et pour la qualité du verre à valoriser.

Papiers (journaux/revues/magazines)

En plus de la collecte en point de regroupement, la CCB a mis en place une collecte spécifique en 2013 pour les entreprises et les administrations qui produisent d'importantes quantités de papiers. Cette collecte concerne 40 établissements (collectivités, écoles, centres de soin,...).

Tout comme le verre, le prestataire Alpes Assainissement collecte les colonnes aériennes et les DSE de papier.

Année	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	444	474	433	+ 8,6 %
Collecte papiers CCB	21,7	45,1	27,8	- 38,5 %
Collecte papiers Veolia PAV	422,6	429,3	405	- 5,7 %

Les forts tonnages de 2016 étaient liés à des déstockages exceptionnels d'archives de la part de certains professionnels. Les tonnages de 2017 sont en augmentation par rapport à 2014 et 2015.

Cartons

Les tonnages ci-dessous concernent uniquement la collecte des points d'apport volontaire et la collecte en porte-à-porte auprès des professionnels du territoire.

Année	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	384	439	456	+ 4,6 %

4.2 Déchets occasionnels

Déchets des déchèteries

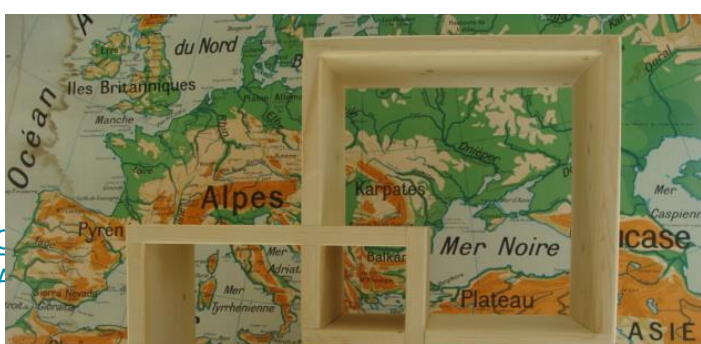
Ci-dessous l'inventaire des flux de déchets collectés en déchèterie :

Types de déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017
Fer / métaux	422	418	433	388
Gravats bennes	1 619	1 188	1 087	1 204
Gravats ISDI	758	998	1 382	1 162
Bois	947	940	915	801
Cartons <i>apportés en déchetterie</i>	158	157	152	160
Pneus (<i>collectés par Alpes Assainissement et par Alliapur</i>)	30	29	25	53
Déchets ménagers spéciaux (SPUR/EcoDDS/Piles/Batteries)	27	32	28	43
Placoplatre	50	26	13	23
Déchets verts	1 072	1 090	1 128	957
Encombrants	1 388	1 353	1 404	1 212
Eco-Mobilier	/	/	68	380
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	239	261	257	246
Huile de vidange	22	12	11	11
Néons et ampoules	0,47	0,75	0,62	1,26
Nesspresso	/	0,27	1,00	1,49
Cartouches, toners	/	0,38	0,56	0,57
Skis	/	/	18	16
Films plastiques et polystyrène*	/	/	239	429
TOTAL	6 732	6 505	6 923	6 658

* donnée en m³, n'est pas comptabilisée dans le tonnage total

La CCB travaille également avec des partenaires locaux lui permettant de détourner des déchets en déchèterie. Les quantités concernées ne sont pas indiquées car non significatives ou exprimées dans des unités qu'il est difficile de transformer en tonnage :

- Ateliers cycloniques : récupération de vélos hors d'usage qui sont réparés et revendus,
- Centre de Coordination : récupération de bois permettant aux stagiaires de créer divers objets,
- Bouchons d'Amour : récupération des bouchons en plastique des bouteilles revendus à des plasturgistes pour financer du matériel pour les personnes handicapés et des opérations humanitaires ponctuelles,
- Association les Aittes : récupération d'anciens objets militaires (vêtements, matériel divers...) pour la promotion et la conservation du patrimoine militaire issu de l'ouvrage Maginot par l'organisation d'expositions.



Exemples d'objets en bois confectionnés en 2017 par le Centre de Coordination dans le cadre de la convention de partenariat avec la CCB

Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association le Fil d'Ariane)

Année	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnage t	98,6	113	120	121,5	+ 1,25 %

12 points d'apport volontaire sont présents sur le territoire communautaire :

- Déchèterie de Clos Jouffrey,
- Déchèterie de Fonchristiane,
- Déchèterie de la Guisane,
- Déchèterie de la Clarée,
- Rue des Fontainiers (Zone commerciale Sud) à Briançon (3 bornes),
- Champ de Mars à Briançon,
- Rue de la Soie à Briançon,
- Zone de la Tour à Villard-St-Pancrace,
- Rond-point de la Gérard à Briançon (2 bornes).

Encombrants (collectés par La Ressourcie La Miraille)

La CCB organise 2 collectes annuelles d'encombrants en porte-à-porte, au printemps et à l'automne. Suite à une consultation d'entreprises, cette prestation est assurée par la Ressourcerie La Miraille qui est un acteur local de l'économie sociale et solidaire.

Grâce à ce service une partie des déchets a pu être directement réemployée et revendue dans le magasin de la ressourcerie.

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnages collectés	25,3	15,1	10,4	8,7	- 16,3 %
Tonnages réemployés	5,4	4	3,4	1,9	- 44 %
Tonnages valorisés (réemploi + recyclage)	10,1	4,7	7,2	7,2	/
Tonnages non valorisés	15,2	10,4	5,67	1,5	- 73 %

Taux de réemploi (revente magasin ressourcerie)	21,4 %	26,5 %	32,7 %	21,8 %	- 33 %
Taux de valorisation (réemploi + recyclage)	40 %	31,1 %	69,2 %	83,1 %	+ 20 %

5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES

Ci-dessous l'évolution de la production de déchets collectés sur le territoire de la CCB (hors flux déchèterie) :

Déchets	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution 2016/2017
Ordures ménagères	10 461	9 940	8 576	8 357	8 153	8 007	- 1,8 %
Emballages ménagers recyclables	407	429	461	458	478	500	+ 4,6 %
Verre	1 074	952	1 001	1 013	1 040	1 158	+ 11,3 %
Papier	460	493	439	444	474	433	- 8,6 %
Carton (collecte)	/	495,2*	382,8	384	439	459	+ 4,6 %
Total OMA	12 402	12 309	10 860	10 656	10 584	10 557	- 0,3 %
Déchèteries	ND	ND	6 732	6 505	6 923	6 658	- 3,8 %
Textiles	/	/	99	113	120	122	+ 1,6 %
Encombrants	/	/	25	15	10	9	- 10 %
Total DO	/	/	6 856	6 633	7 053	6 789	- 3,7 %
Total DMA	12 402	12 309	17 716	17 289	17 637	17 346	- 1,6 %

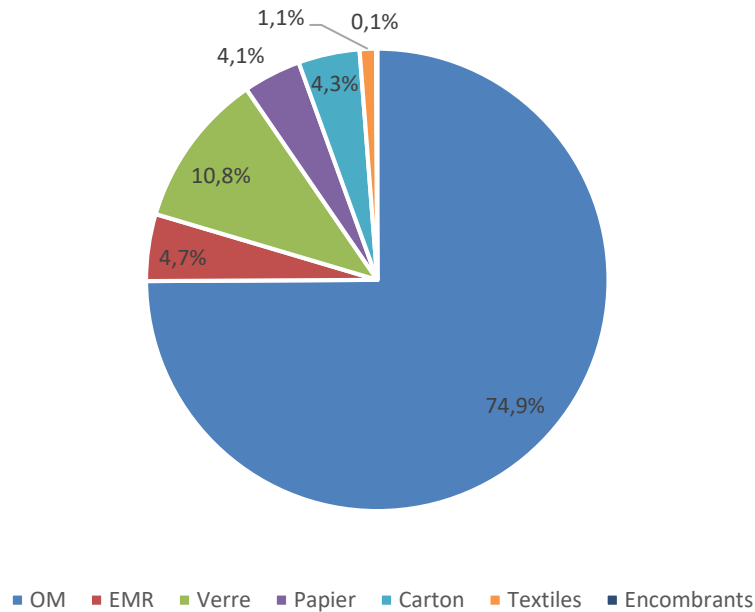
* Le tonnage 2013 prend en compte le carton issu de la collecte et le carton des apports en déchèteries

Les tonnages d'ordures ménagères enregistrent une baisse de 146 tonnes, soit environ 1,8 % entre 2016 et 2017, et c'est depuis 2009 qu'ils sont en baisse, soit pour la 8^{ème} année consécutive.

Les collectes sélectives enregistrent une hausse de + 4,9 % entre 2016 et 2017 (emballages, verre, papier, carton), et c'est la part du verre qui accuse la hausse la plus importante (+ 118 t).

Au total, la production totale des OMA collectés par la CCB et par ses partenaires a diminué de moins de 1 %. Ces efforts doivent être accentués notamment grâce au programme de réduction des déchets (mise en place de composteurs) et par l'amélioration du tri.

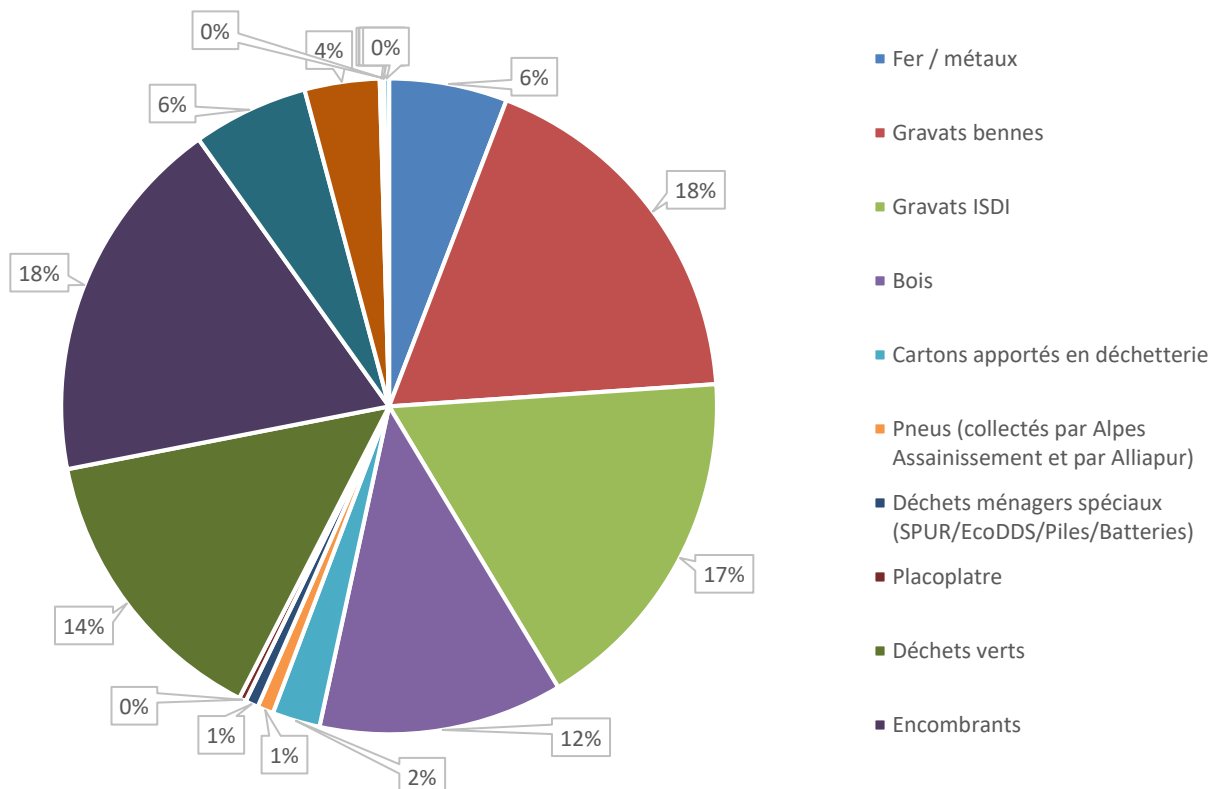
Répartition des tonnages par type de déchets

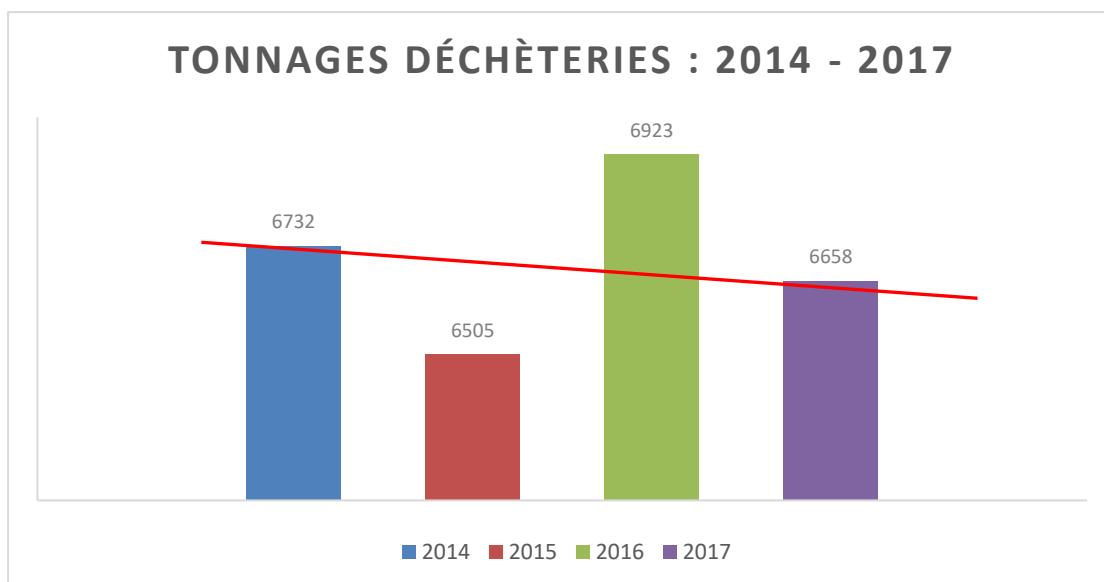


Entre 2014 et 2017, les tonnages des déchèteries accusent une faible diminution (- 1,1%) mais qui est contrastée par l'augmentation du nombre de filière (notamment les skis et la benne Eco-Mobilier). Le flux des gravats présente des variations imprévisibles qui rendent une analyse fine des tonnages assez délicate sur les 4 dernières années :

- - 8% entre 2014 et 2015,
- + 13 % entre 2015 et 2016,
- - 4 % entre 2016 et 2017.

Apports déchèteries et ISDI 2017





6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le tableau ci-dessous présente de manière exhaustive les filières de traitement de chaque flux, ainsi que le lieu de l'exutoire :

Désignation	Réemploi		Recyclage matière		Valorisation		Stockage traitement	
	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire
Ordures ménagères							100%	ISDND , Alpes Assainissement, Ventavon (05) L'ISDND est exploitée par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002, pour une durée de 19 ans. Ce site est certifié ISO 14 001.
Emballages ménagers recyclables			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Le centre de tri est exploité par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002. Ce site est certifié ISO 14 001.				
Verre			100%	Verrerie OI Vergèze (30)				
Papiers			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement et recyclage				
Cartons			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement et recyclage				

Textiles			93%	Association Les Fils d'Ariane (05) Revente de vêtements en boutiques et revente d'objets de second choix (effilochage-chiffonnage)			7%	Encombrant déchèterie
Bois			100%	Recyclage matière (panneau) par SAIB SPA, Caorso (Italie)				
Ferraille			100%	Recyclage matière par des repreneurs locaux : Lelievre (La Roche de Rame) et Briançon Récupération (Briançon)				
Plaques de plâtre	0%	-	>90%	Siniat - Carpentras	<10%	Brulage résidus de fibreux intégrés au process de recyclage - Siniat - Carpentras	0%	-
Encombrants déchèteries	0%	-	0%	-	0%	-	100%	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Encombrants porte-à-porte	22%	Revente magasin La Miraille	61%	Recyclage matière dans les filières de traitement adaptées			17%	Encombrant déchèterie
Gravats déchèterie	0%	-	0%	-	0%	-	100%	ISDI Clos Jouffrey - St Chaffrey

Pneus	15%	Réutilisation - rechapage - réemploi France, Italie, Espagne, Portugal Pays de l'Est Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest Madagascar Amérique du Sud (Paraguay, Caraïbes) Amérique du Nord (Floride)	41%	Granulat et poudrette Cimenterie matière non organique recyclage carbone et fer géotechnie et Pneusol	44%	Incinération /cimenterie	0%	-
Cartouches	37%	Mise sur le marché marques génériques	55%	matières premières secondaires	7%	Valorisation énergétique	0%	-
Skis	0%	-	20%	Métaux - CMR recyclage - La Brillanne	80%	Plastiques, résines et fibres - CMR recyclage - La Brillanne		-
Nespresso	0%	-	10%	Recyclage aluminium - centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les pennes Mirabeau	90%	Pyrolyse marc de café centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les pennes Mirabeau	0%	
Piles (Corepile)	0%	-	77%	33% alliages de nickel - fer - Acier, 26% alliages de zinc et dérivés, 18 % plomb, cobalt et autres métaux	0%	-	23%	Manganèse, graphite, plastiques, papiers et résidus
Batteries	0%	-	100%	Guy Dauphin Environnement - La Vurne (près de Montpellier)	0%	-		-
Huile vidange	0%	-	75%	Regénération - Usine Osilub à Gonfreville-l'Orcher	25%	Incinération avec valorisation énergétique		-
Ampoules/Néons	0%	-	90%	Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)	0%	-	10%	Traitement mercure et autres résidus toxiques Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)

Déchets verts			100%	Broyage puis compostage : Broyage sur la plateforme de Fontchristiane (installation CCB) Compostage sur la plateforme sur Manosque (04)			
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques			80%	Valorisation matière et traitement des matières toxiques et polluantes : Gros électroménagers hors-froid : PRAXY EPUR MEDITERRANEE, Gignac-la-Nerthe (13) Gros électroménager froid : PURFER FRICOM, Marignane (13) Écrans : ENVIE SUD EST, Villeurbanne (69) Écrans plats : VEOLIA TRIADE, St-Sylvain-d'Anjou (49) Petits appareils en mélange : VEOLIA TRIADE, Rousset (13)	20%	Incineration avec valorisation énergétique	
Mobilier (Ecomobilier)			20%	Recyclage matière Centre de traitement (13)	80%	Constitution de CSR Centre de traitement (13)	
Déchets Dangereux					100%	Incineration avec valorisation énergétique, sites spécifiques (84)	

Les données de ce tableau sont issues des rapports annuels fournis par les prestataires ou de leur site internet.

7 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

7.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables

Ci-dessous, la composition des matériaux valorisés issus des EMR :

TYPES D'EMBALLAGES	TONNAGES VALORISÉS			
	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
PET CLAIR Bouteilles en plastique transparentes	42	36	48	+ 33%
PET FONCE Bouteilles en plastique transparentes colorées	16,7	22	22,1	+ 0,5 %
PEHD Bouteilles en plastique opaques type bouteilles de lait	29,5	41,2	44,1	+ 7 %
ELA Briques alimentaires	20,3	26	24,4	+ 6,2 %
CARTONNETTE Carton fin des emballages alimentaires	157,8	180,5	186,6	+ 3,4 %
ALUMINIUM Canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve	4	4	5,6	+ 40 %
ACIER Canettes et boîtes de conserve	38,7	38,8	49	+ 26,3 %
REFUS Indésirables dans les emballages	96,3	104,2	117,1	+ 12,4 %
TOTAL Tonnages valorisés	291,5	348,6	379,8	+ 9 %
TOTAL Tonnages collectés	452	478	500	+ 4,6 %
% REFUS	28,1 %	29 %	29,5 %	+ 1,7 %

L'intérêt du tri sélectif n'est plus à démontrer, ci-dessous la correspondance entre les tonnages collectés par matériaux et les objets qu'ils ont permis de recycler :

MATIÈRE	TONNAGES COLLECTÉS	OBJETS RECYCLÉS	
ACIER	41,62	58	voitures
ALU	4,57	1 339	vélos
CARTONS + JRM	1 203,43	4 964 149	boîtes à chaussures
BRIQUES ALIMENTAIRES	21,04	140 337	rouleaux de papier toilette
PET	71,05	128 814	pulls polaires
PEHD	38,51	270	bancs publics
VERRE	1 158,10	2 476 018	bouteilles de 75 cl

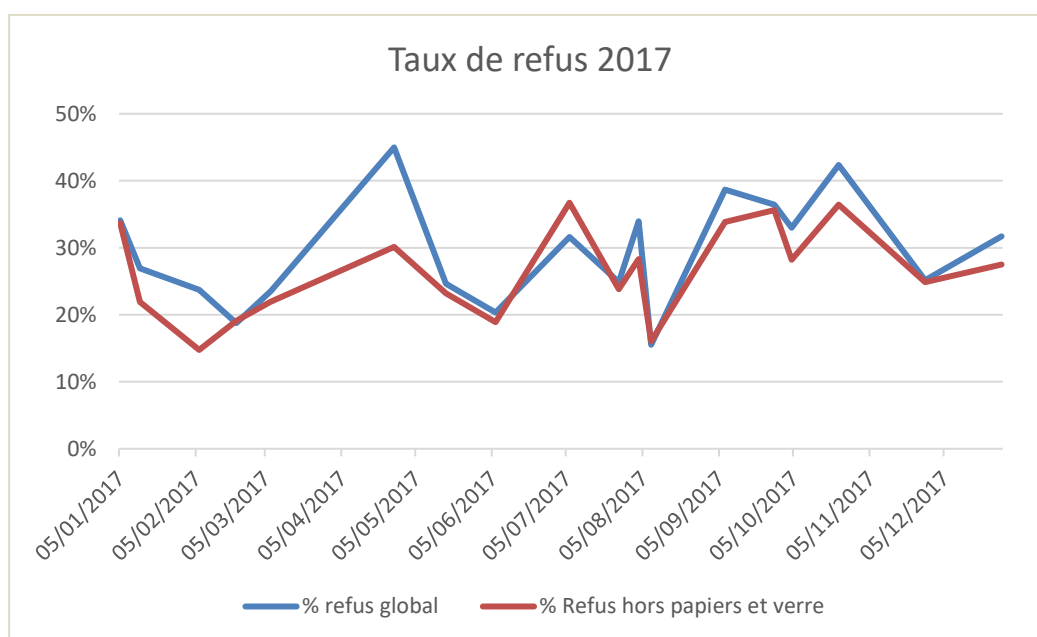
Les refus

Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités car ils font obligatoirement l'objet d'un traitement à la sortie du centre de tri. Ils sont donc doublement facturés, d'une part pour leur passage au centre de tri et d'autre part pour leur traitement final (enfouissement, valorisation autre,...).

Pour la CCB, la caractérisation⁵ des emballages recyclables fixe le **taux de refus moyen à 29,5 % en 2017, contre 29 % en 2016**. Globalement les refus sont stables alors que les tonnages sont en augmentation, néanmoins ils sont en partie composés de matériaux recyclables :

	2016	2017
Refus vrais (plastiques et objets divers)	72 %	74 %
Papier	20 %	18 %
verre	8%	8 %

En 2017, on note une petite baisse de la part du papier dans les refus et une stabilisation du verre par rapport à 2016.



Les refus traduisent un enjeu économique fort, il est donc important de poursuivre les actions de communication pour que les usagers orientent les déchets recyclables vers les bonnes filières (verre, papier, encombrants,...).

En 2017, la CCB a mis à jour les autocollants de pré-collecte qui sont petit à petit collés sur les bacs roulants, DSE et colonnes aériennes.

⁵ La caractérisation des déchets consiste à déterminer de manière précise la composition d'un gisement de déchets donné à partir d'un échantillon.



Visuel de l'autocollant des EMR mis à jour en 2017

7.2 Ratios de performance des OMA

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener la quantité de déchets au nombre d'habitant, il s'exprime en kg/hab/an.

Les ratios de la CCB sont calculés sur 2 bases :

- La population DGF, car le territoire est situé en zone touristique donc sa population effective est supérieure à la population permanente. Les résidences secondaires sont comptabilisées.
- La population permanente Insee, car elle est le standard de référence pour toutes les collectivités.

Concernant les ordures ménagères le meilleur ratio est le plus bas, alors que pour les collectes sélectives le raisonnement est à l'inverse.

Ci-dessous les ratios de la CCB en comparaison avec des ratios de référence :

Comparaison pop INSEE							
Ratio kg/an/hab	CCB 2015	CCB 2016	CCB 2017	Hauts-Alpes 2016	PACA 2016	Auvergne Rhône Alpes 2016	France 2015
OM	402	381	369	317	381	233	263
EMR + papiers	43	44	43	53	35	83	47
Verre	49	49	53	41	22		29

Comparaison pop DGF						
Ratio kg/an/hab	CCB 2015	CCB 2016	CCB 2017	Hautes- Alpes 2013	Auvergne RA 2016	Savoie 2014
OM	233	227	220	242	217	232
EMR + papiers	25	26	26	29	77	33
Verre	28	29	32	27		36

Ces 2 tableaux basés sur la production des déchets par habitant et par an, mettent en évidence que :

- Les ratios d'OM et de verre de la CCB s'améliorent relativement significativement d'année en année,
- Le ratio de verre en population DGF est de loin le plus performant de toutes les références,
- Sur la base de la population INSEE la production d'OM de la CCB est supérieure aux références (en dehors de la région PACA), néanmoins, cette tendance s'inverse sur la base de la population DGF,
- Les ratios d'emballages et de papier sont moins performants pour les populations INSEE et DGF (hors région PACA), alors que pour le verre les ratios de la CCB sont satisfaisants.

Ainsi, malgré les résultats encourageants, il reste encore une marge de progrès importante pour diminuer le ratio d'OM et d'augmenter ceux des collectes sélectives.

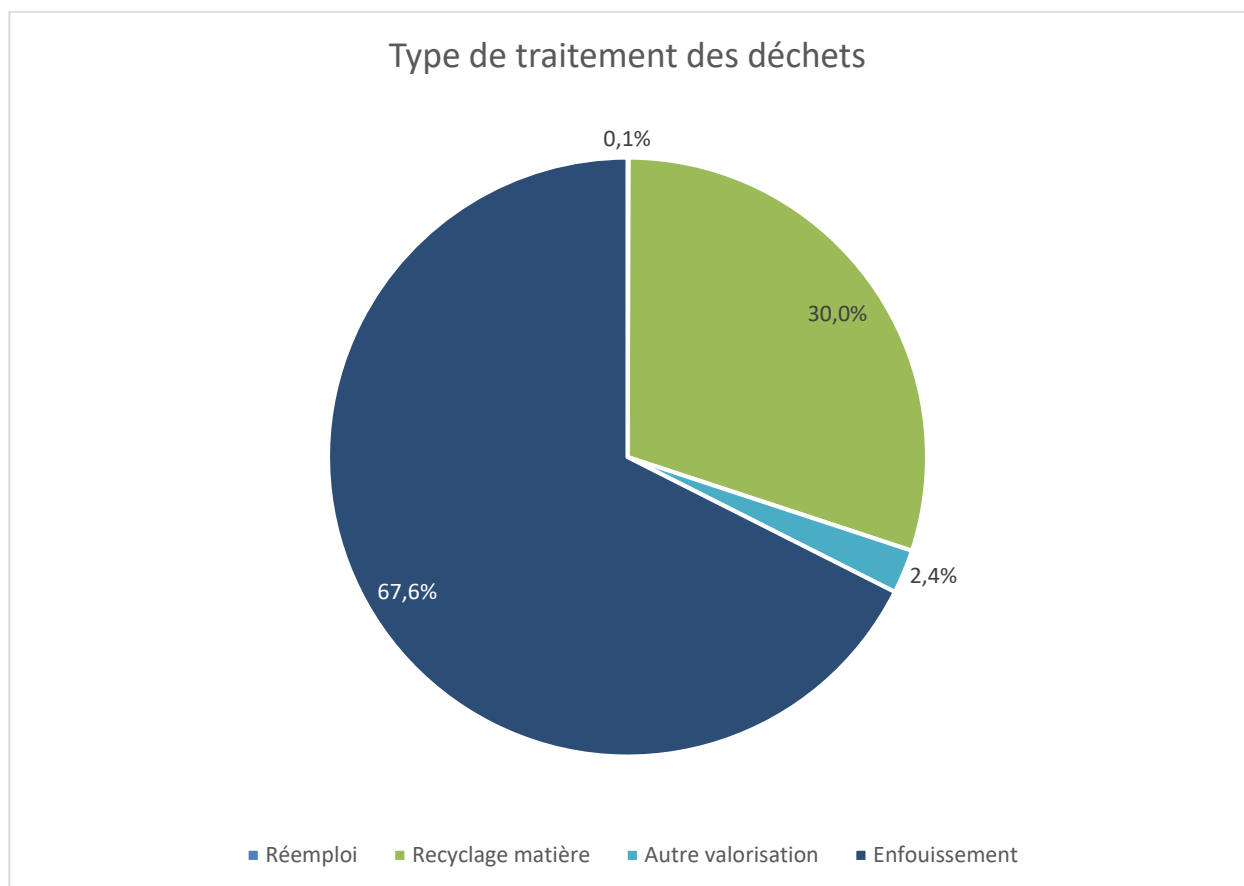


Centre de tri du Beynon, Ventavon (05), visite organisée lors de la semaine de la réduction des déchets

7.3 Taux global de valorisation

Les filières de traitement en place sur le territoire de la CCB permettent d'atteindre un taux global de valorisation (réemploi, recyclage matière et autre valorisation) de 32 %. Le traitement par enfouissement est important car il concerne les flux dont les quantités sont les plus importantes (ordures ménagères et gravats).

Type	Réemploi	Recyclage matière	Autre valorisation	Enfouissement
Tonnage	10,1	5150,8	407,4	11595,7
%	0,1%	30,0%	2,4%	67,6%



8 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE

8.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances

En 2017, il y a eu 15 accidents, contre 12 en 2016, impliquant les véhicules de collecte, dont :

- 4 où la responsabilité de la CCB n'a pas été engagée,
- 11 où la responsabilité de la collectivité a été engagée avec :
 - o 2 accidents (évitement obstacle et glissade),
 - o 5 détériorations de bâtiment/ouvrage (hangar OM, bâtiment privé, pont, poteau et ligne téléphonique),
 - o 5 accrochages,
 - o 2 mauvaises manipulations de la grue,

- 1 acte de malveillance (bac roulant poussé dans une pente qui a fini sa course dans un véhicule).

005-240500439-20180925-2018_76-DE
Regu le 03/10/2018

La plupart sont des accrochages sans grandes conséquences.

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus

	Km parcourus	Consommation carburant	Ratio consommation l de gazole / 100 km
2014	110 656 km	77 230 litres	70 l/100
2015	139 635 km	82 429 litres	59 l/100
2016	139 891 km	85 842 litres	61,5 l/100
2017	132 937 km	83 049 litres	62,5 l/100

Malgré la collecte des communes de La Grave et Villar d'Arène par la CCB (fermeture du tunnel du Chambon), les kilomètres ont diminué de 20 % entre 2017 et 2016 grâce à l'optimisation des collectes. Le nombre de litres de carburant a quant à lui diminué de 3 %. La différence de diminution (- 20% de km /- 3% de carburant) s'explique par le fait que les collectes optimisées consomment plus de carburant car les camions circulent davantage en charge maximale.

9 - DÉCHÈTERIES

Le territoire comprend 5 déchèteries :

Commune	Déchèterie
Briançon	Fonchristiane
Val-des-Près	La Clarée
Villar d'Arène	Haute-Romanche
Le Monétier-les-Bains	La Guisane
Saint Chaffrey	Clot Jouffrey

9.1 Horaires et Fréquentations

Les horaires d'ouvertures des déchèteries sont organisés selon 2 rythmes, printemps-été et automne-hiver :

Du 1 ^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017		
Nom	Horaires	Amplitude horaire hebdo
Fontchristiane	Du lundi au vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00	38 h
	Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/17h00	
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi : 9h30/12h30 - 14h00/17h00	35 h
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Clarée	Lundi : 9h00/12h00	9 h
	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	
Guisane	Lundi : 13h30/17h00	30,5 h
	Du mardi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h00	
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	6 h

Du 2 mai 2017 au 30 septembre 2017		
Nom	Horaires	Amplitude horaire hebdo
Fontchristiane	Du lundi au vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/18h00	48 h hors JF
	Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/17h00	
	Dimanche et jours fériés : 09h30/12h00	
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi : 9h00/12h30 - 14h00/17h30	40 h hors JF
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
	Jours fériés juillet et août : 9h30/12h00	
Clarée	Lundi : 9h00/12h00	9 h
	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	
Guisane	Lundi : 13h30/17h30	32,5 h
	Du mardi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h30	
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	6 h

Du 1 ^{er} octobre 2017 au 30 avril 2018		
Nom	Horaires	Amplitude horaire hebdo
Fontchristiane	Du lundi au vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00	38 h
	Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/17h00	
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi : 9h30/12h30 - 14h00/17h00	35 h
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Clarée	Lundi : 9h00/12h00	9 h
	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	
Guisane	Lundi : 13h30/17h00	30,5 h
	Du mardi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h00	
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	6 h

Fréquentation

La fréquentation des particuliers et des professionnels est exprimée en nombre moyen d'usagers à l'heure :

	Fontchristiane	Clot Jouffrey	Guisane	La Clarée	Hte Romanche
2015	12,9	12,5	9,2	10,3	4,4
2016	12	12,3	8,8	11	4,4
2017	10,8	10,2	7,3	8,5	5,9

La fréquentation est en baisse entre 2016 et 2017, à l'exception de la déchèterie de la Haute-Romanche qui enregistre une augmentation des passages.

9.2 Répartition des tonnages par déchèterie

	2015	2016	2017
Fonchristiane	46,3%	44,2%	46,6%
Clot Jouffrey	29,3%	32,3%	30,7%
La Guisane	14,4%	12,9%	12,7%
La Clarée	6,2%	6,6%	6,0%
Hte Romanche	3,8%	4,1%	3,9%

La tendance est stable concernant la répartition des tonnages par déchèterie : les 2 déchèteries les plus utilisées du territoire sont celles de Fonchristiane et celle de Clot Jouffrey.

Cette répartition ne prend pas en compte les tonnages spécifiquement collectés sur 1 seul site (gravats ISDI, skis,...).

9.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

	Professionnel		Particulier		TOTAL 2017
	Tonnages	Pourcentage	Tonnages	Pourcentage	
Encombrants	182	15 %	1 030	85 %	1 212
Bois	106,2	13,3 %	695	86,7 %	802
Ferraille	19,9	5,1 %	367,8	94,9 %	388
Déchets verts	124,8	13 %	832,5	87 %	957
Cartons	31	24,1 %	119,2	75,9 %	157
Gravats bennes	59,3	4,9 %	1 144,4	95 %	1 204
Gravats ISDI	291,7	25,1 %	870,5	74,9 %	1 162
Placoplatre	9	39,1 %	14	60,9 %	23
	823,9	/	5 073,4	/	5 897,3

Cette répartition ne prend pas en compte les tonnages spécifiquement collectés pour l'une des catégories (Eco-Mobilier et pneus pour les particuliers uniquement,...) et les Gisements inférieurs à 20 tonnes.

	2015	2016	2017
Apports professionnels	12 %	9%	13 %
Apports particuliers	88 %	91%	87 %

9.4 Faits divers sur les déchèteries

1 plainte déposée en 2017 contre 3 en 2016. Ce chiffre ne traduit pas la réalité puisque de nombreux vols et tentatives de vol sont à déplorer sur l'ensemble des déchèteries. Les gardiens ont même parfois eu affaire à certaines personnes en journée qui tentaient de voler des matériaux.

Le dépôt de plainte de la part de la CCB est moins systématique car assez chronophage et reste sans suite au niveau du pénal.

9.5 Déchèterie de la Haute-Romanche

Rappel Historique

Depuis fin 2011, des dégradations ont été constatées sur la déchetterie de la Haute-Romanche, site des Albérons, s'amplifiant d'année en année. Si bien qu'en 2013, un diagnostic solidité-sécurité réalisé sur le site a imposé la démolition du local d'exploitation et la fermeture provisoire du site

dans l'attente d'une mise en sécurité. Suite à des travaux de sécurisation et à la mise en place d'une surveillance accrue du site depuis 2014, la déchetterie est maintenue ouverte. Néanmoins, les mouvements géotechniques perdurent et une délocalisation de cet équipement doit être envisagée. En même temps que la recherche d'un nouveau site pour installer la déchetterie, une réflexion sur les déchets inertes des professionnels a été engagée.

Une étude d'opportunité sur la faisabilité technique et financière de créer un nouveau site sur le secteur de vallée de la Haute Romanche, subventionnée à hauteur de 45% par l'Ademe, a été confiée au bureau d'étude GIRUS.

Suite aux différents comités de pilotages, la définition des scénarios d'aménagement suivants a été faite :

Scénario A : réaménagement du site des Albérons en Installation de Stockage des déchets Inertes & mise à disposition de 3 bennes de tri (capacité maximum de 100 m³)

Scénario B : aménagement du nouveau site pressenti du Grand Clôt en Installation de Stockage des déchets Inertes & déchetterie (capacité maximum de 300 m³)

Scénario complémentaire : chiffrage des travaux de mise en conformité des déchèteries de La Clarée et de Monétier-les-Bains.

Perspective : L'année 2018 sera consacrée au choix du scénario d'aménagement, à la réalisation des études réglementaires et au choix du maître d'œuvre.



Site du Grand Clôt (Commune de La Grave)

9.6 Mâchefers du PILON

Rappel Historique

De 1974 à 1996, les mâchefers issus de l'ancienne usine d'incinération de Malefosse ont été stockés sur le site du Pilon. Aussi, ce secteur, fortement soumis aux risques de crues doit être réhabilité et confiné pour éviter tout risque de pollution.

Le programme de travaux prévoit de réaliser des protections hydrauliques contre les crues du torrent de Malefosse et de la Durance, mais également de confiner le stock. L'ensemble des études réglementaires (les études loi sur l'eau, Natura 2000 et ICPE) ont fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat.

Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2017, les choix techniques concernant cette protection ont été arbitrés et validés par les services compétents. Cet arrêté précise également que les travaux de réhabilitation se dérouleront entre juin 2018 et juillet 2019.

Le montant prévisionnel d'opération s'élève à 1.3M d'€ HT. La CCB a pu obtenir une participation financière à hauteur de 70% : Agence de l'Eau, Etat et Conseil Régional



Plan masse de l'opération

Perspectives : L'année 2018 sera consacrée au choix des entreprises et au démarrage des travaux.

10 - ACTIONS DE PRÉVENTION

Le 4 avril 2016 la CCB a signé une convention de partenariat triennale avec l'ADEME pour élaborer un programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Cette convention octroie à la CCB une subvention de 147 000 € lui permettant de financer des actions visant la réduction des déchets.

Les axes forts de ce programme sont : le compostage, la sensibilisation de tous les publics, le réemploi et la communication.

10.1 Interventions au sein des écoles

La CCB sensibilise les enfants du territoire à la thématique des déchets depuis de nombreuses années, en proposant des animations scolaires et péri scolaires. Grâce aux subventions octroyées, les animations scolaires sont assurées par un prestataire depuis l'année scolaire 2016/2017. Les animations péri scolaires sont quant à elle assurées par l'agent en charge de la sensibilisation sur demande.

Interventions scolaires

Les interventions scolaires, très variées, sont assurées par un prestataire (Terre d'Eden). Les enseignants ont le choix parmi 14 interventions différentes qui gravitent autour de la réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et du compostage des bio-déchets. Par exemple, les écoles peuvent travailler sur la confection d'outils de communication, créer un jardin pédagogique et un composteur, ou encore, créer des objets à partir de matériaux récupérés.

Bilan

- Année scolaire 2016/2017 : 22 interventions soit plus de 450 élèves sensibilisés,
- Année scolaire 2017/2018 : 20 interventions programmées dans 10 écoles.

Détail année 2016/2017 :

Etablissement	Classe/effectif	Date	Intervention
La Grave Villar d'Arène	29 PS/MS + GS CP 18 CM1/CM2	Novembre Novembre	Gaston le Hérisson nous présente ses déchets Compost module général
Villard-St-Pancrace	23 MS/GS	Octobre	Place nette Compostage et jardinage
Monêtier-les-Bains	17 PS/MS 20 GS/CP 24 CE1/CE2 20 CE2/CM2	Janvier Mars Janvier Mars	Gaston le hérisson nous présente ses déchets Herbier sur papier recyclé Nos déchets sont des petits bouts de planète Herbier sur papier recyclé
Briançon mi-chaussée	29 CP/CE1 22 CM1/CM2	Avril Avril	Compost dans tous les sens Herbier sur papier recyclé
Briançon Joseph Chabas	19 CP 28 CE2 25 CM2	Janvier Janvier Janvier	Nos déchets sont des petits bouts de planète Nos déchets sont des petits bouts de planète Filières de recyclage
Briançon Oronce Fine	22 CP 24 CE1/CE2 25 CE2/CM1	Mars Novembre Novembre	Nos déchets sont des petits bouts de planète Gaspillage alimentaire Nos déchets sont des petits bouts de planète
Briançon Carlhian Ripper	26 CM1 26 CM1	Novembre Novembre	Gaspillage alimentaire Gaspillage alimentaire
Fortville	25 CE1/CE2 25 CM1/CM2	Décembre Décembre	Nos déchets sont des petits bouts de planète Déchets d'art'
Montgenèvre	14 CE1/CM2	Mars	Gaspillage alimentaire Interprét'action

Projet 2017/2018 des interventions scolaires :

Etablissement	Classe/effectif	Date	Intervention
Villard-St-Pancrace	CP/CE1 CM1/CM2	Décembre Décembre	Déchets d'art A définir
Monêtier-les-Bains	25 CE1/CE2 23 CE2/CM2	Octobre Octobre	Place Nette Place Nette
Névache	23 CE1/CE2	Novembre Novembre	Nos déchets sont des petits bouts de planète Filières de recyclage
Briançon mi-chaussée	23 CM2 24 CM2	Mars Mars	Place Nette Place Nette

Saint-Chaffrey	18 PS/MS 18 MS/GS	Décembre Décembre	Gaston le Hérisson nous présente les déchets Herbier sur papier recyclé
Briançon Joseph Chabas	17 CM1 18 CM2	Mars Mars	Place Nette Place Nette
Puy-St-Pierre	19 PS/GS 18 CP/CE1 CE2/CM2	Novembre Novembre Novembre	Herbier sur papier recyclé Herbier sur papier recyclé Nos déchets sont des petits bouts de planète
Val-des-Près	18 CP/CE1 16 CM1/CM2	Janvier Janvier	A définir A définir
Briançon Carlhian Ripper	CP 1 CP 2	Novembre Novembre	Herbier sur papier recyclé Herbier sur papier recyclé
Fortville	PS GS	A définir	A définir

A l'unanimité, les fiches d'évaluation remplies par les enseignants sont positives. Elles traduisent la qualité de la prestation, autant sur le contenu des animations que sur la pédagogie de l'animateur.

Interventions péri-scolaires

L'agent en charge de la sensibilisation (ambassadeur du tri) réalise auprès des scolaires des interventions ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires à la production de déchets, au tri sélectif mais également à la réduction.

Bilan des interventions péri scolaires

14 interventions en CM1/CM2 soit plus de 249 élèves sensibilisés sur le tri et la réduction des déchets :

Etablissement	Classe/ effectif	Date
Pont de Cervières	20 CM1/CM2	Avril
	17 CM1/CM2	Mai
	18 CM1/CM2	Mai
	18 CM1/CM2	Mai
	18 CM1/CM2	Mai
	19 CM1/CM2	Mai
	18 CM1/CM2	Mai
	18 CM1/CM2	Juin
Saint Blaise	18 CM1/CM2	Novembre
	18 CM1/CM2	Novembre
	17 CM1/CM2	Novembre
	17 CM1/CM2	Novembre
	17 CM1/CM2	Décembre
	17 CM1/CM2	Décembre
	17 CM1/CM2	Décembre



Animation peri scolaire en plein air

10.2 Interventions en milieu professionnel

L'ambassadeur du tri intervient également en milieu professionnel sur demande pour former les équipes au tri. Il conseille également sur les actions de réduction qui sont des leviers pour diminuer la redevance spéciale des professionnels.

Bilan 2017

Nb d'interventions	Public sensibilisé	Entreprises
9	96	Club Med, Acacias, Neiges, Fondation ES, CE de Marseille, Grand Hotel St Chaffrey, base de défense de Gap,...

10.3 Interventions auprès du grand public

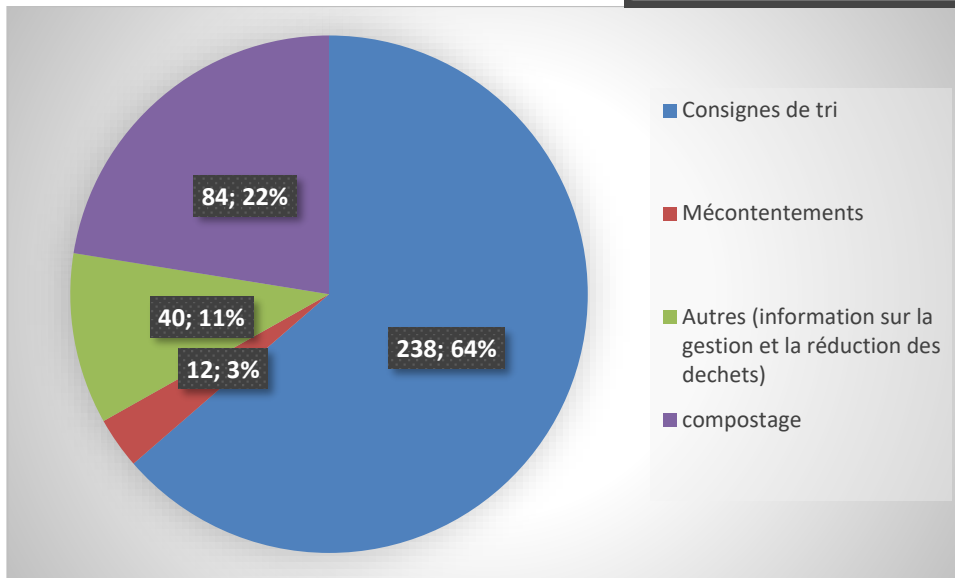
En 2017, le service a tenu des stands de sensibilisation du grand public lors des marchés mais aussi lors de grandes manifestations ayant trait à l'environnement.

Marchés

9 permanences sur les marchés de Briançon ont été faites le mercredi en juillet et août 2017. 374 personnes ont été sensibilisées, dont un tiers de touristes, et 12 composteurs ont été commandés.

Objectif des interventions

- Communiquer sur les résultats du service (coûts/tonnages),
- Expliquer le tri à l'aide des caissettes (déchets triés/refus de tri),
- Expliquer la prévention à l'aide du « kit prévention » et des brochures de l'ADEME,
- Distribuer des supports de communication (mémo-tri, sacs de pré-collecte et stop pub),
- Exposer des composteurs pour susciter des réservations.

Thèmes abordés :

- Mécontentements :
 - o Problèmes de dépôts sauvages récurrents,
 - o Absence de recyclage d'une partie du plastique (pots de yaourts, barquettes,...),
 - o Problème de propreté et de salubrité des points de collecte en général,
 - o Suppression des points de collectes.
- Commentaires :
 - o Demandes concernant les caissettes de tri,
 - o Personnes déplorant le manque d'harmonie dans les consignes de tri du territoire français,
 - o Souhait de la mise en place de composteurs collectifs,
 - o Beaucoup de demandes d'information concernant le compostage individuel,
 - o La distribution des stops pub est très appréciée,
 - o Plusieurs personnes sont satisfaites de la gestion des déchets sur le territoire en général,
 - o Souhait de la mise en place de composteurs collectifs surtout sur Briançon.

Évènements nationaux

- **SEDD du 30 mai au 5 juin - 5 actions et 130 personnes sensibilisées**
 - o 2 stands de sensibilisation sur le marché avec une « smoothie party »,
 - o Visite mutualisée du centre de tri et d'enfouissement (Beynon),
 - o P'tit dèj' compostage au pôle social de Villard-st-Pancrace,
 - o Financement d'un atelier de création de papier recyclé.
- **Journée nationale de la pile le 9 septembre**
 - o Action menée en partenariat avec Corepile,
 - o De nombreux partenaires mobilisés : 5 grandes surfaces, 2 écoles élémentaires et 4 déchetteries et 1 stand tenu par l'ambassadeur du tri dans une GS,
 - o Sensibilisation du public et mise en place de bornes de récupération dans certains magasins.
- **SERD du 18 au 26 novembre 2017 - 6 actions et 60 personnes sensibilisées**
 - o Clôture des ateliers de réduction des déchets des professionnels (présence ADEME/Région),
 - o Stand de sensibilisation sur le marché avec un Repair Café,
 - o P'tit dèj' compostage à l'hôpital de Briançon,
 - o Inauguration du 1er composteur collectif en PAV,
 - o Journée portes ouvertes du service de gestion et valorisation des déchets,
 - o Visite du centre de tri et d'enfouissement (Beynon).

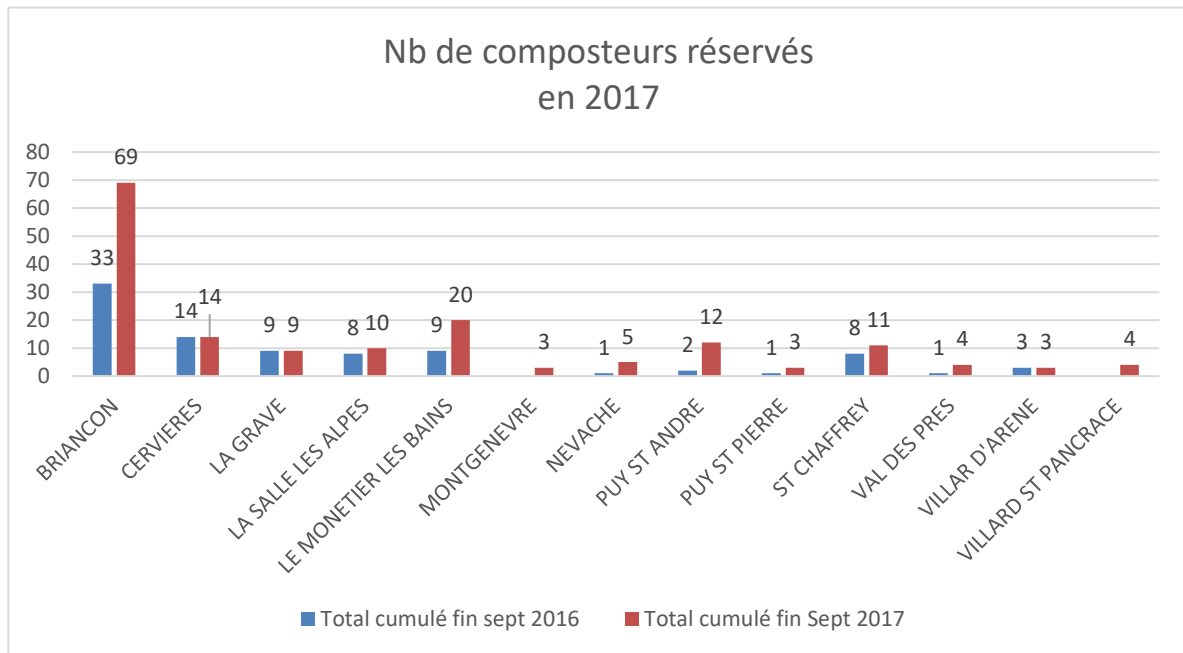
10.4 Compostage

La CCB développe des actions liées au compostage sous toutes ses formes : compostage individuel et collectif.

Vente de composteurs

Pour 2017 on note une diminution du nombre de composteurs vendus, avec 78 unités contre 89 en 2016 (-12%). Au cumulé, 167 composteurs ont été vendus depuis la mise en place du dispositif.

Ci-dessous la répartition des composteurs au cumulés par commune : il faut noter que l'ensemble des communes de la CCB est représenté avec une progression de réservations sur les communes de Briançon, du Monétier-les-Bains, et de Puy-st-André.



Accompagnement par la SCOP « Les Gens des Hauts »

Pour 2017, 4 sites ont déjà été installés (gros et moyens établissements) avec 5 sites restant à installer dont 3 sites plus petits et 2 sites de quartier (dont celui de la cité Vauban). Pour rappel, 7 sites ont été installés en 2016.

L'accompagnement prévoit : une réunion technique préalable, une réunion de démarrage, une formation technique, un suivi téléphonique, des visites de suivi et une réunion de clôture.

Le bilan de cet accompagnement est positif avec 100% des sites accompagnés en fonctionnement et autonomes (petite réserve sur l'apport de matière sèche).

Composteurs sur les points d'apport volontaire

L'objectif est d'installer 3 points durant l'automne pour les tester en vue d'élargir plus massivement la démarche au printemps prochain.

Un point sera mis en service fin septembre avenue du Lautaret (à proximité immédiate des DSE), et un autre sur la commune de Villard St Pancrace est pressenti. Le 3^{ème} site reste à définir : Briançon, Puy-st-André,... ?

Concernant le point du Lautaret des échanges avec Mme DAERDEN et Mme JIMENEZ ont permis de définir la stratégie de communication : affichage sur place, boîtier, formation sur place avec remise de bio-seaux et de documents. Il est également proposé d'organiser ultérieurement d'autres sessions de formation sur place et de fournir les outils de communication aux permanences de quartier.

Composteurs collectifs : initiatives citoyennes

Le service déchets conseille et accompagne (notamment par la fourniture de bacs) les habitants et les entreprises qui souhaitent, de leur propre initiative, monter un projet de composteur collectif.

En 2017, 9 sites de petite-moyenne envergure ont été créés et accompagnés (copropriétés/gîtes, restaurants) et 3 sites de plus grande envergure (1 camping vallée de la Clarée, un restaurant d'altitude sur le domaine de

Serre Chevalier et 1 hôtel-restaurant du secteur de la Haute Romanche). Ainsi, c'est 12 sites collectifs qui ont donc vu le jour.

5- Formation

Le service déchets a lancé une consultation cet été pour la formation de toutes les parties prenantes. Le CPIE a remporté cette consultation qui prévoit des formations dont le format va de 2h à 4h, avec un volet théorique obligatoire et une visite de site facultative.

Les sessions de formation débiteront à compter d'octobre avec pour objectif d'en proposer 2 à 4 d'ici la fin de l'année. La première sera à destination des agents (CCB et communes) et des élus.



1^{er} composteur en point d'apport volontaire – Avenue du Lautaret à Briançon

10.5 Autres actions de formation et de sensibilisation

- **Organisation d'ateliers sur la réduction des déchets pour les entreprises :**
 - Professionnels soumis à la redevance spéciale
 - 4 thèmes différents : réglementation sanitaire, achat et approvisionnement, méthode de production et service,
 - Invités experts, diffusion d'outils, mise en réseau des professionnels,
 - Environ 60 participants.

- **Formation « Pédagogie et prévention des déchets en restauration collective » :**
 - Formation sur l'animation du temps de repas,
 - A destination des agents communaux,
 - Formation en 2 modules :
 - Module 1 le 20/09/2017 : pédagogie et prévention, présentation d'outils,
 - Module 2 le 04/10/2017 : mise en situation, jeux et ateliers,
 - 15 agents formés (Briançon).

- **Partenariat avec la ressourcerie La Miraille : organisation de permanences et d'un Repair Café en déchèterie :**
 - 5 permanences en septembre/octobre pour 93 personnes sensibilisées,
 - Repair Café le 7 octobre : 12 objets apportés et 8 réparés,
 - Vif intérêt des agents déchèterie.



Déchèterie de Fonchristiane – Repair Café du 7 octobre

10.6 Gestion des gobelets réutilisables « Eco cup »

La CCB a fait l'acquisition de 10 000 gobelets réutilisables qui sont prêtés aux organisateurs d'évènements par le biais d'une convention. Les gobelets non rendus font l'objet d'une facturation à hauteur de 0,75 € par unité.

Manifestation	Emprunteur	Date	Nbr gobelets empruntés	Nbr gobelets rendus
Soirée Game of Style	Association Space Event	29 mars 2017	600	511
mondial de l'escalade	Briançon escalade	Du 23 au 29 juillet 2017	3 600	2576

Les résultats financiers du service sont décomposés en 4 unités de gestion, chaque service comprend les frais de fonctionnement, les charges de personnel, les amortissements, les frais financiers, et les autres dépenses annexes.

- Le service dénommé « Collecte » qui comprend :
 - Les coûts de collecte effectuée en interne et par les prestataires extérieurs,
 - Les coûts de transport et de traitement,
 - Les frais annexes afférents à la collecte : carburant, réparation des véhicules, maintenance, assurance, lavage des conteneurs...
 - Les charges de personnel : chauffeurs, ripeurs, responsable d'exploitation,
 - Les amortissements et les frais financiers.

- Le service dénommé « Déchetterie » qui comprend :
 - Les frais d'exploitation pour les 5 déchetteries du territoire : fluide, assurance, petit entretien, déneigement,
 - Les marchés de prestation de services pour la location des contenants, le transport et le traitement des déchets,
 - Les charges de personnel : gardiens de déchetterie,
 - Les amortissements et les frais financiers.

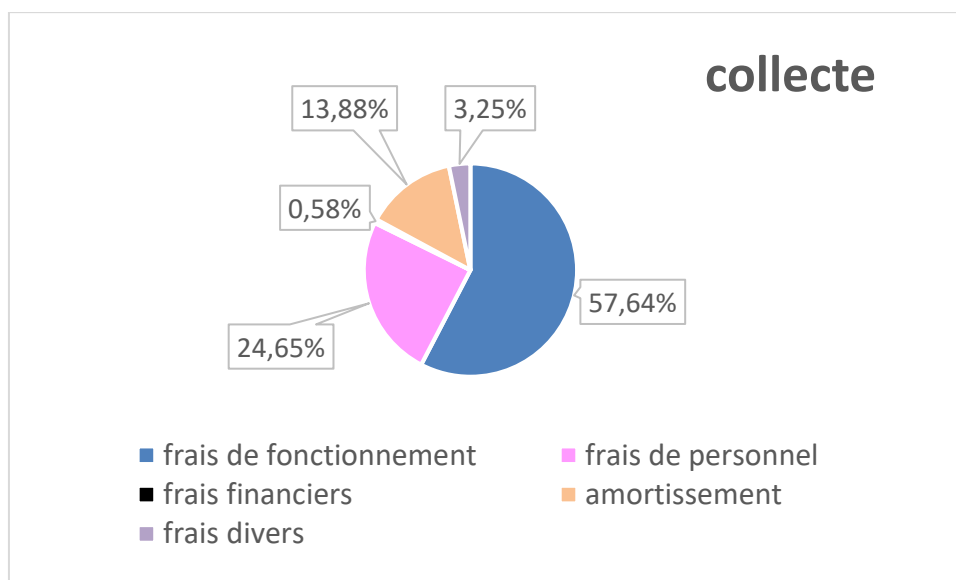
- Le service « Quai de transfert » qui comprend :
 - Les frais de fonctionnement du site : fluide, assurance, petit entretien, déneigement, contrôles réglementaires des équipements,
 - Les charges de personnel : agent du quai de transfert,
 - Les amortissements et les frais financiers.

- Le service « Ressources » qui comprend :
 - Les frais de fonctionnement dit ressources : administratif, communication, actions en lien avec le TZDZG (compostage, sensibilisation des professionnels...),
 - Les frais relatifs au hangar : assurance, fluide, déneigement...
 - Les charges de personnel : personnel administratif, technique et d'encadrement,
 - Les amortissements et les frais financiers.

Les charges de structure, avec les services supports (Ressources humaines, finances comptabilité, commande publique, direction générale, informatique, indemnités d'élus) ne sont pas intégrés dans ces résultats financiers.

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1.1 Chapitre collecte**

	2015	2016	2017
COLLECTE	2 859 390.13 €	2 826 627.63 €	3 034 860.93 €
Frais de fonctionnement – 011	1 709 642.63 €	1 708 885.95 €	1 749 153.98 €
<i>Carburant</i>	<i>102 844.42 €</i>	<i>97 547.45 €</i>	<i>107 582.55 €</i>
<i>Maintenance – Assurance – Entretien véhicules</i>	<i>58 273.76 €</i>	<i>90 104.41 €</i>	<i>88 613.81 €</i>
<i>Prestation de services Veolia (marché de prestation + prestations complémentaires)</i>	<i>1 404 786.22 €</i>	<i>1 384 258.58 €</i>	<i>1 469 588.89 €</i>
<i>Partenariat avec la CCOisans – Collecte Hte Romanche</i>	<i>90 880.09 €</i>	<i>51 787.30 €</i>	<i>0</i>
<i>Réparation – Entretien – Lavage contenants</i>	<i>30 935.03 €</i>	<i>51 606.14 €</i>	<i>54 845.25 €</i>
<i>Collecte des encombrants – La Miraille</i>	<i>1 985.15 €</i>	<i>1 368.84 €</i>	<i>1 210.02 €</i>
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>19 937.96 €</i>	<i>31 913.23 €</i>	<i>25 266.82 €</i>
<i>Prévention des déchets</i>	<i>0</i>	<i>300.00 €</i>	<i>2 046.64 €</i>
Frais de personnel – 012	674 235.49 €	694 369.97 €	748 218.84 €
Amortissements	349 144.48 €	392 330.65 €	421 227.47 €
Frais Financiers	21 628.74€	18 703.12 €	17 718.75 €
Titres annulés – Créances	104 738.79 €	12 337.94 €	98 541.89 €

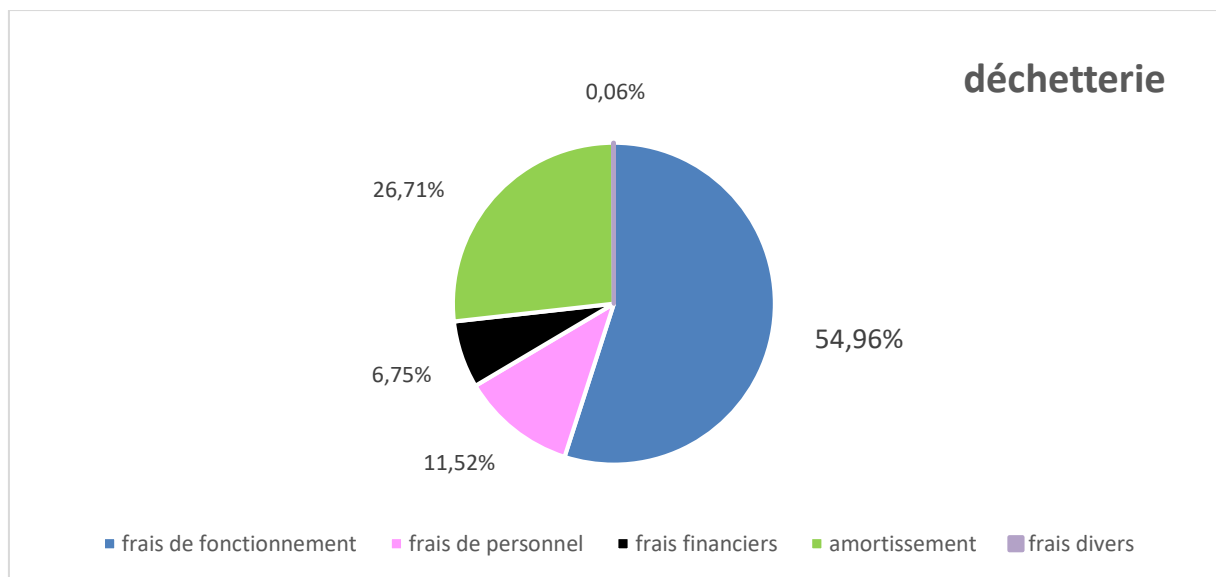


Détails des montants des prestations de service réalisées par Veolia Propreté – Alpes Assainissement

Montants HT (janv 2017 à déc 2017)	OM	EMR	Verre	Papiers
location contenants - transport	251 954.26 €	59 940.10 €	77 799.17 €	45 795.5 €
traitement	565 995.49 €	125 231.63 €		
TGAP	183 927.78 €	2 693.07 €	X	X
TOTAL	1 001 877.53 €	187 864.81 €	77 799.17 €	45 795.5 €

1.2 Chapitre déchetterie

	2015	2016	2017
DECHETTERIE	1 142 278.54 €	1 127 260.67 €	1 279 187.72 €
Frais de fonctionnement – 011	714 278.54 €	714 412.8 €	702 985.79 €
<i>Prestation de services</i>	559 760.23 €	636 181.32 €	630 427.98 €
<i>CPIE La Ressourcerie– La Miraille</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<i>Fonctionnement divers</i>	124 639.91 €	43 336.48 €	40 649.31 €
Frais de personnel – 012	118 892.74 €	112 790.89 €	147 425.73 €
Amortissements	201 406.51 €	202 310.29 €	341 635.98 €
Frais Financiers	107 5793.15 €	96 993.32 €	86 392.94 €
Titres annulés – Créances	0	753.37 €	747.28 €



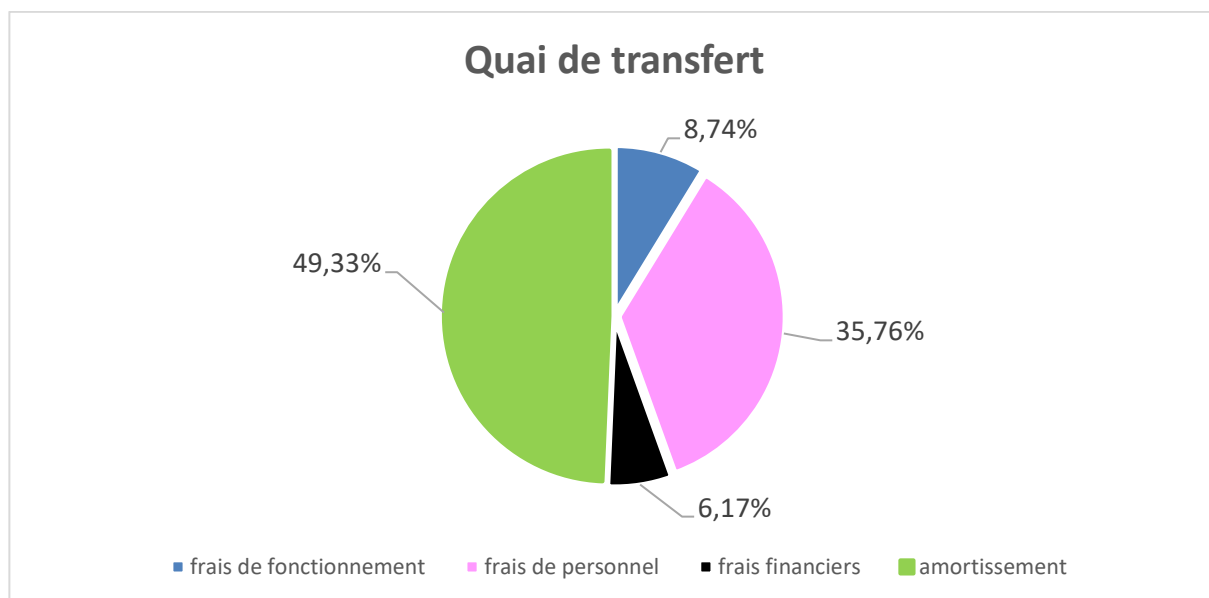
Détails des montants des prestations de service réalisées par Veolia Propreté – Alpes Assainissement

Nature des dépenses (janv 2017 à déc 2017)	Montants HT des dépenses
Location contenants	27 903.58 €
Transport et traitement des déchets issus des déchetteries	463 694.77 €
Fonctionnement ISDI de Clot Jouffrey	5 028.84 €

Fonctionnement plateforme de déchets verts de Fontchristiane	14 898.50 €
Gestion du marché de Briançon	4 951.88 €
TGAP pour les encombrants	27 868.18 €
TOTAL	5 44 345.74 €

1.3 Chapitre quai de transfert

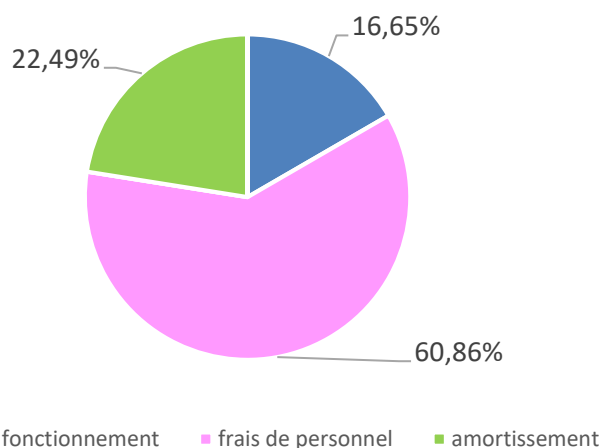
	2015	2016	2017
QUAI DE TRANSFERT	142 988.26 €	234 489.80 €	227 212.84 €
Frais de fonctionnement – 011 -	16 573.13 €	30 428.19 €	19 860.08 €
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>16 573.13 €</i>	<i>30 428.19 €</i>	<i>19 860.08 €</i>
Frais de personnel – 012 –	76 278.76 €	81 090.59 €	81 247.19 €
Amortissements	34 341.38 €	107 759.29 €	112 083.29 €
Frais Financiers	15 794.99 €	15 211.73 €	14 022.28 €



1.4 Chapitre Ressource OM

	2015	2016	2017
RESSOURCES OM	291 365.67 €	379 410.73 €	392 465.66 €
Frais de fonctionnement – 011 -	38 846.88 €	46 821.57 €	65 332.39 €
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>38 846.88 €</i>	<i>46 821.57 €</i>	<i>38 646.27 €</i>
<i>Prévention des déchets</i>	<i>0</i>	<i>4 241.14 €</i>	<i>26 686.12 €</i>
Frais de personnel – 012 –	245 906.32 €	242 044.71 €	238 837.2 €
Amortissements	6 612.47 €	90 544.45 €	88 279.07 €
Titres annulés créances			17.00 €

Ressources OM



1.5 Comparaison 2015/2016/2017

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE Comparaison 2015/2016/2017				
	2015	2016	2017	2016/2017 évolution
TOTAL	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 727.15 €	+ 8.01 %
Collecte	2 859 390.13 €	2 826 627.63 €	3 034 860.93 €	+ 7.37 %
Déchetterie	1 142 278.54 €	1 127 260.67 €	1 279 187.72 €	+ 13.48 %
Quai de transfert	142 988.26 €	234 489.80 €	227 212.84 €	-3.1 %
Ressources	291 365.67 €	379 410.73 €	392 465.66 €	+ 3.44 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE Comparaison 2015/2016/2017				
	2015	2016	2017	2016/2017 évolution
TOTAL	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 727.15 €	+ 8.01 %
Frais de fonctionnement – 011	2 479 462.78 €	2 500 548.51 €	2 537 332.24 €	+1.5 %
Frais de personnel – 012	1 115 313.31 €	1 130 296.16 €	1 215 728.96 €	+ 7.6 %
Amortissements	591 504.84 €	792 944.68 €	963 225.81 €	+ 21.5 %
Frais Financiers	145 002.88 €	130 908.17 €	118 133.97 €	- 9.8 %
Titres annulés – Créances	104 738.79 €	13 091.31€	99 306.17 €	+658.6 %

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 365 000 euros environ entre 2016 et 2017.

Les principales raisons de cette augmentation d'environ 8 %, sont l'amortissement (+21.5%) et le montant pour les titres annulés/créances. En effet avec la mise en œuvre du nouveau contrat de redevance spéciale, de nombreux titre annulatifs ont dû être émis, suite à des demandes d'exonération.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2017, son taux, stable depuis 2008, était de 10.90%.

La TEOM est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Le produit des recettes de la TEOM est de **4 725 777 €** en 2017.

2.2 Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages.

295 834,74 €

Le tarif de la redevance spéciale est de 0,29€/kg depuis le 1^{er} janvier 2014.

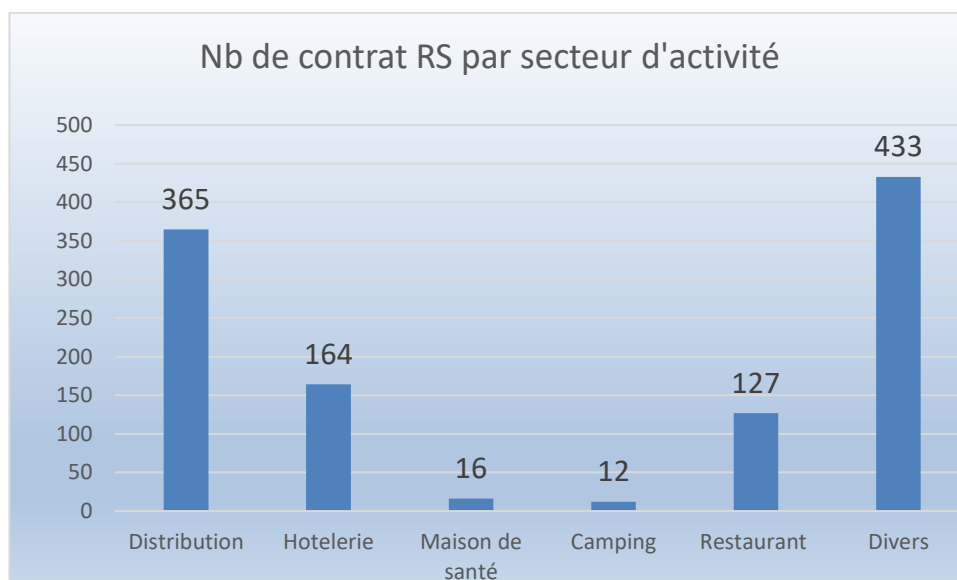
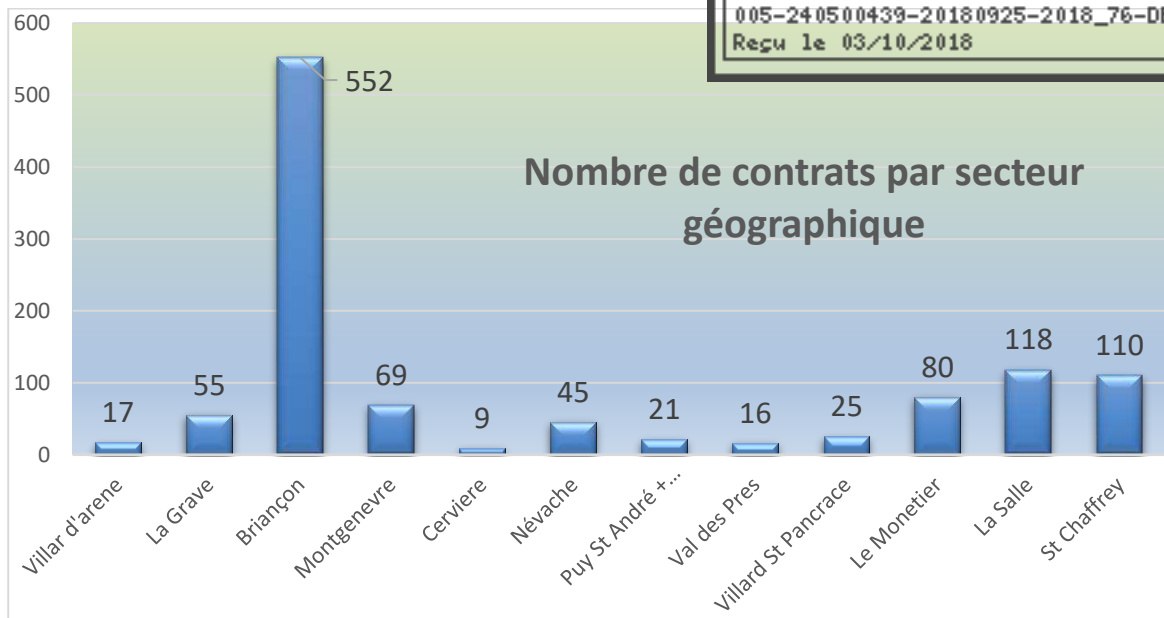
Suite au nouveau règlement de redevance spéciale, votée en juillet 2016, 1 117 professionnels sont concernés par la RS, sur le territoire communautaire.

En 2017, le montant des recettes de la RS s'établit à 295 834.74 € contre 405 492.4 €, en 2016, soit une baisse d'environ 27 %, alors que le nombre de professionnels est passé de 176 à 1 117.

La principale raison de cette différence est la baisse du coefficient de densité, qui est passé de 0.16 à 0.12 kg/m³. En effet, après plusieurs pesées de bacs d'ordures ménagères, au sein de plusieurs établissements et sur différentes périodes, le service a modifié ce coefficient.

Pour rappel, les catégories de producteurs et tarification de la redevance spéciale, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017

Catégories de producteurs	1/ Micros producteurs	2/ Petits producteurs	3/ Gros producteurs	4/ Communes membres
Production d'ordures ménagères et assimilées	≤ 100 litres par semaine	Comprise entre 101 litres et 660 litres par semaine	> 660 litres par semaine	NS
Mode de calcul de la RS	Exonéré	Forfait	Réel + forfait	Réel + forfait
Gestion de la TEOM	Pas de déduction	Pas de déduction	Déduction possible	Pas concerné



2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux

Il s'agit des recettes financières reversées aux collectivités par les éco-organismes, au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre, papiers...).

En 2017, l'ensemble de ces recettes représentaient **477 014.16 €**, soit une diminution d'environ 2 % par rapport à 2016. Cette faible variation s'explique par le fait que des recettes relatives à l'exercice 2017 n'ont été reçues que 2018 et n'apparaissent donc pas sur les comptes administratifs de 2017.

Soutiens eco-organismes et revente de matériaux perçus en 2017

Tiers	Objet	2015	2016	2017	Ecart 2016/17
SOUTIENS ECO-ORGANISMES					
ECOFOLIO	Papiers	12 896 €	15 268 €	- €	-100%
ECODDS	Déchets diffus des ménages	2 723 €	4 475 €	4 682 €	5%
ECO EMBALLAGES	Emballages ménagers	221 266 €	232 650 €	249 454 €	7%
ECO MOBILIER	Mobilier des particuliers	30 899 €	29 294 €	35 177 €	20%
ECO TLC	Textile	1 511 €	2 077 €	2 072 €	0%
OCAD3E	DEEE	22 636 €	21 526 €	13 482 €	-37%
TOTAL ECO-ORGANISMES		291 931 €	305 290 €	304 866 €	0%
RACHAT MATERIAUX COLLECTES					
ALPES ASSAINISSEMENT	Carton brun - Ferraille - Papier	105 721 €	125 853 €	113 702 €	-10%
O-I MANUFACTURING France	Verre	23 046 €	24 324 €	26 768 €	10%
PAPREC RECYCLAGE	EMR - Acier - plastique	25 348 €	30 506 €	28 749 €	-6%
REGAL	Aluminium	2 029 €	1 760 €	2 803 €	59%
CMR RECYCLAGE	Skis	- €	56 €	126 €	125%
TOTAL REVENTE MATERIAUX		156 144 €	182 499 €	172 148 €	-6%
TOTAL GENERAL		448 075 €	487 789 €	477 015 €	-2%

2.4 Facturation déchetterie

Depuis le 1^{er} juin 2013, les professionnels qui se rendent en déchetterie font l'objet d'une facturation, selon la grille tarifaire suivante :

Nature du déchet	Tarifs 2016
Verre – carton – papiers	Gratuit
Ferraille – métaux	2,24 €/m ³
Encombrants – DIB	40,35 €/m ³
Bois	8,8 €/m ³
Déchets verts	5,28 €/m ³
Déchets inertes	28 €/m ³ ou 20 €/t au CET
Déchets spéciaux – dangereux	0,59 €/litre
Placoplâtre	192,5 €/t
Goudrons d'étanchéité	775 €/t

La facturation des déchetteries 2017 représente un montant de **49 389.46 €**, soit le quasi le même montant que celui de l'année 2016.

2.5 Bilan des recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016/2017			
Par chapitre			
	2015	2016	2017
COLLECTE	5 353 760.7 €	5 413 837.42 €	5 548 347.45 €
TEOM	4 520 277.00 €	4 639 820.00 €	4 725 777.00 €
Redevance Spéciale	500 195.99 €	405 492.40 €	295 834.74 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	317 501.48 €	341 676.18 €	340 073.22 €
Remboursement rémunération personnel	9 696.54 €	14 184.77 €	19 425.37 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	6 089.69 €	4 555.5 €	69 128.55 €
Opération d'ordre reprise de subvention	0	8 108.57 €	8 108.57 €
DECHETTERIE	211 281.74 €	777 129.84 €	211 354.36 €
Facturation professionnels déchetterie	75 955.65 €	49 668.51 €	49 389.46 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	130 573.68 €	146 112.92 €	136 940.94 €
Remboursement rémunération personnel	4 369.47 €	4 287.56 €	16 379.24 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	130 573.68 €	91.93 €	0
Opération d'ordre reprise de subvention	0	8 644.72 €	8 644.72 €
Sinistre déchetterie Hte Manche	0	568 324.20 €	0
QUAI DE TRANSFERT	5 595.49 €	32 121.41 €	30 911.01 €
Remboursement rémunération personnel	5 595.49 €	4 725.98 €	17 099.58 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés		13 584.00 €	13 811.43 €
Opération d'ordre reprise de subvention		13 811.43 €	
RESSOURCES OM	41 499.75 €	40 542.97 €	74 468.26 €
Remboursement rémunération personnel	32 611.75 €	13 927.94 €	17 193.33 €
Produits divers	8 888.00 €	6 353.81 €	7 438.71 €
Subvention	0	7 050 €	36 625.00 €
Opération d'ordre reprise de subvention	0	13 211.22 €	13 211.22 €

2.6 Comparaison 2015/2016/2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE RECETTE				
Comparaison 2015/2016/2017				
	2015	2016	2017	2016/2017 évolution
TOTAL	5 612 137.68 €	6 263 631.64 €	5 775 081.08	-8.5 %
<i>TEOM</i>	4 520 277.00 €	4 639 820.00 €	4 725 777.00	+1.8%
<i>RS + facturations déchetteries</i>	576 151.64 €	455 160.91 €	345 224.2	-32%
<i>Eco-organismes - Vente matériaux</i>	448 075.16 €	487 789.10	477 014.16	-2%
<i>Produits divers – Reprise de subvention</i>	7 698.63 €	75 411.18	156 968.20	+52%
<i>Remboursement personnel</i>	51 047.25 €	37 126.25	70 097.52	+47%
<i>Sinistre déchetterie Hte Romanche</i>	0	568 324.20 €	0	

La TEOM a augmenté de 1.8 %, ce qui correspond à l'évolution des bases et non à une augmentation du taux de 10.9%.

Le montant facturé aux professionnels (RS et Déchetterie) a fortement baissé entre 2015 et 2016, plus de 35%. En plus d'une baisse de tonnages, le coefficient de densité pour le calcul de la redevance spéciale a diminué de 0.19 à 0.12 kg/m3.

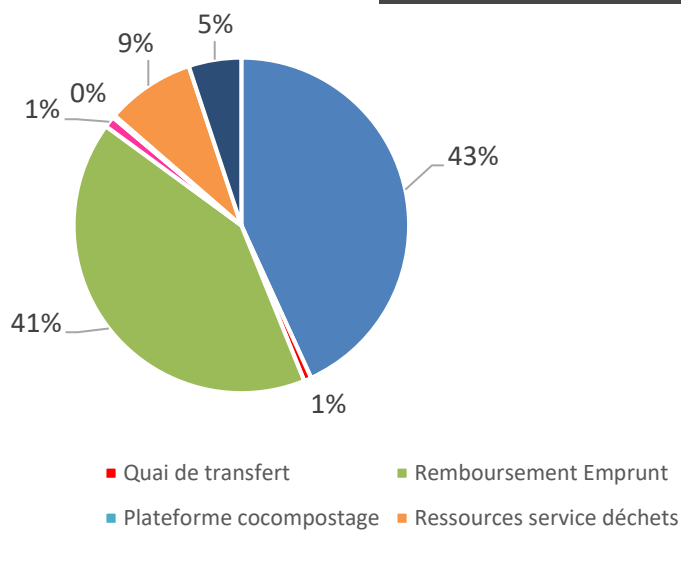
Par ailleurs les filières de valorisation mises en place en déchetterie ont permis également de détourner des encombrants, des déchets recyclables (ski, plastique, polystyrène...).

Les soutiens des éco-organismes liés aux ventes des matériaux sont stables, la faible variation est liée à des recettes perçues en début 2018, alors que la collectivité aurait dû les recevoir fin 2017.

	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 267.15 €
Recettes de fonctionnement	5 612 137.68 €	6 263 631.64 €	5 775 081.08 €
Résultat	1 176 115.08 €	1 695 842.81 €	841 813.93 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2017	
Par opération	
	2017
Opération Déchetteries	27 078.00 €
<i>Plateforme surélévation ISDI</i>	27 078 €
Opération déchetterie Hte Manche	4 338 €
<i>Etudes préalables à la recherche d'un nouveau site</i>	4 338 €
Opération Quai de transfert	5 363.40 €
<i>Travaux (espaces verts, ...)</i>	5 363.4 €
Opération déchetterie Fontchristiane	6 692.22 €
<i>Armoire DMS</i>	6 692.22 €
Opération Points d'Apports Volontaires	324 141.51 €
<i>Travaux</i>	118 200.42€
<i>Fourniture</i>	205 941.09 €
Opération Ressources du service déchets	64 246.18 €
<i>Véhicule utilitaire – Camion hayon</i>	41 496.00€
<i>Autres matériels (EPI, matériels de manutention...)</i>	5 317.2 €
<i>Actions de prévention - Compostage</i>	17 432.98€
Opération plateforme de co-compostage	1 788 €
<i>Plan topographique</i>	1 788.00 €
Opération Réhabilitation du Pillon	8 046.89 €
<i>Etudes</i>	8 046.89 €
Remboursement emprunt	309 137.9 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	750 832.10 €

Investissement dépenses 2017



DEPENSES INVESTISSEMENT Comparaison 2015/2016/2017

	2015	2016	2017
Opération déchetterie (tous les sites)	113 751.90 €	89 515.82 €	38 108.22
Opération Quai de transfert	0	10 260.61 €	5 363.40 €
Opération PAV	74 544,44 €	319 408.24 €	324 141.51 €
Opération Ressources service déchets (matériels roulants, prévention, compostage...)	536 483,17 €	51 944.35 €	64 246.18 €
Opération plateforme de co-compostage	X	X	1 788.00 €
Opération mâchefer du Pilon	X	X	8 046.89 €
Remboursement d'emprunt	305 948.89 €	306 872.63 €	309 137.9 €
TOTAL DEPENSES	1 030 728.40 €	778 001.65 €	750 832.10

Les investissements ont diminué d'environ 3.6 % entre 2016 et 2017.

- Moins de travaux de mises aux normes des déchetteries,
- Pas d'acquisition de véhicule de collecte,
- Montant stable pour l'installation de dispositifs semi enterrés sur le territoire,
- Début des travaux de réhabilitation du stock de mâchefer du Pilon.

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2017	
Par opération	
Opération Déchetterie	22 807.39 €
<i>ADEME</i>	<i>22 807.39€</i>
Opération Plateforme de co-compostage	31 500 €
<i>CR PACA</i>	<i>31 500 €</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 307.39 €

RECETTES INVESTISSEMENT			
Comparaison 2015/2016/2017			
	2015	2016	2017
Opération Déchetterie	31 957.20 €	25 025 €	22 807.39 €
Opération Quai de transfert	0	0	0
Opération PAV	21 691.50 €	23 975 €	0
Opération passage en régie	186 987.62 €	17 100 €	0
Plateforme de co-compostage	0	0	31 500 €
TOTAL RECETTES	240 636.32 €	66 100 €	57 307.39 €

En 2017, comme en 2015 et 2016, il n'y a pas eu d'emprunt pour financer les opérations d'investissement du service.

Les principales recettes correspondent à des subventions.